



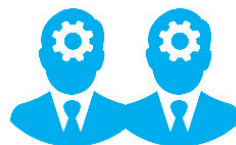
Rapport Annuel 2016



acteur industriel international et indépendant



Groupe indépendant, créé en 1985, au cœur des enjeux sécuritaires et environnementaux en milieux industriels depuis 30 ans.



Groupe bâti par deux actionnaires-entrepreneurs ayant une connaissance intime des environnements industriels.



M. Henri MOREL
Président Directeur Général
de GROUPE SFPI



M. Jean-Bertrand PROT
Directeur Général Délégué
de GROUPE SFPI



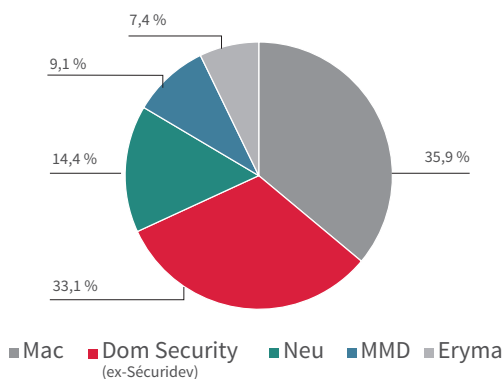
3 870 collaborateurs dont 31% d'effectifs internationaux à fin 2016.



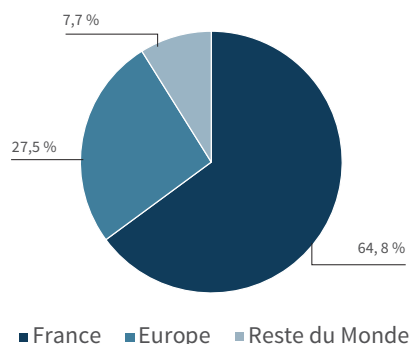
Une présence forte en Europe, des implantations commerciales en Asie-Pacifique, Afrique, Amérique du Nord et Amérique du Sud.



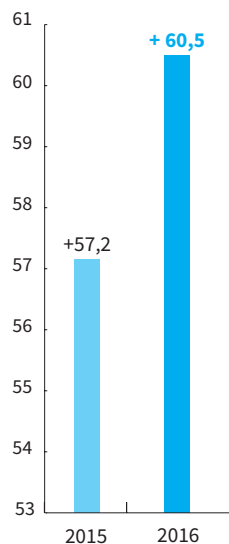
Répartition par pôle
du chiffre d'affaires 2016



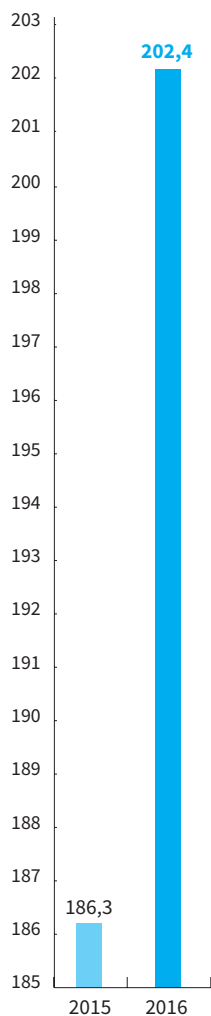
Répartition géographique
du chiffre d'affaires 2016



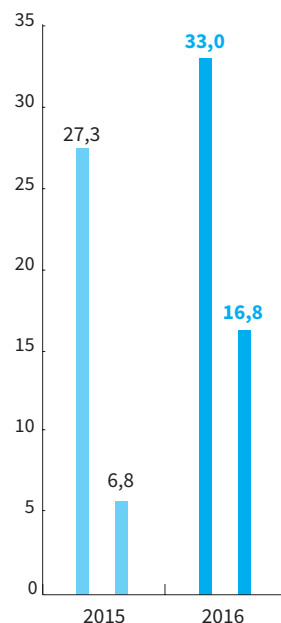
Evolution de la trésorerie
financière nette
en millions d'euros



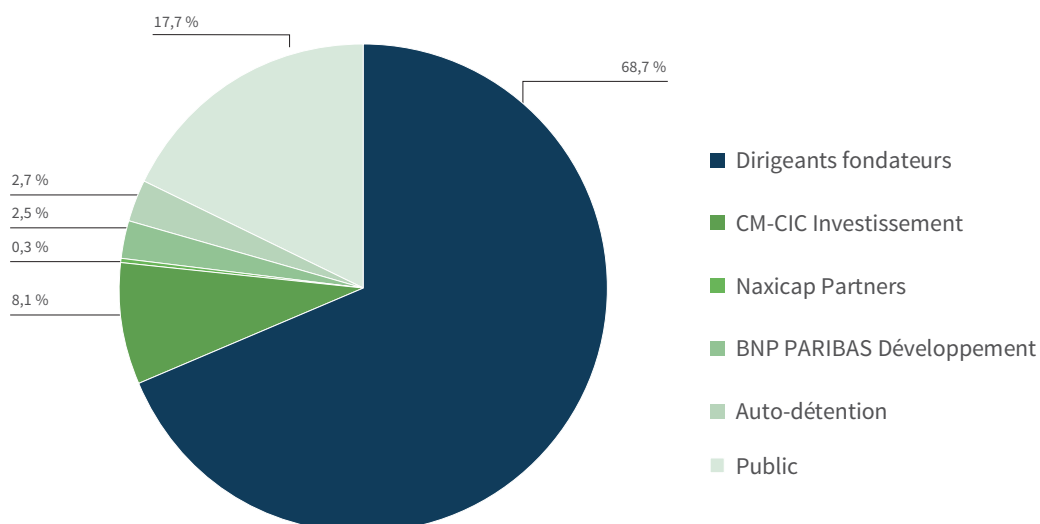
Evolution des capitaux propres
en millions d'euros



Evolution du résultat opérationnel
courant et du résultat net part
du Groupe
en millions d'euros



Répartition du capital au 20/05/2017



Données par action

En euros	2016
Résultat net par action part du Groupe	0,19 €
CAF par action	0,37 €
Dividende net	0,05 €
Nombre de titres (hors auto-contrôle)	87 514 729

Nombre de titres : 89 969 862
Code ISIN : FR0004155000
Place de cotation : Euronext Paris
Compartiment : B



cinq pôles opérationnels dans deux environnements industriels décorrés



Branche d'activité " Bâtiment "

MAC

Spécialiste des équipements de la baie et des fermetures pour l'habitat, le commerce et les petites industries. Leader français du store.



Eryma

Creation et intégration de solutions de sûreté, contrôle d'accès, périmétrie, télé/videosurveillance.



DOM Security

Systèmes de sécurité et de serrurerie dédiés aux bâtiments et aux équipements.



392 M€ soit 76 % du chiffre d'affaires Groupe 2016



Branche d'activité " Industrie "

MMD

Fabrication de process thermiques. Echangeurs tubulaires et platulaires, stérilisateurs.



NEU

Leader du traitement de l'air dans les processus industriels.



121 M€ soit 24 % du chiffre d'affaires Groupe 2016

Conseil d'administration :

Henri Morel, Président Directeur Général
Jean-Bertrand Prot, Directeur Général-délégué

Hervé Houdart (*administrateur indépendant*)
Valentine Laude (*administrateur indépendant*)
Sophie Morel

Naxicap Partners, *représenté par Cyrille Seydoux*
CM-CIC Investissement SCR, *représenté par Thierry Wendling*

Comité d'audit :

Hervé Houdart (*Président*)
Valentine Laude
Sophie Morel

Naxicap Partners, *représenté par Cyrille Seydoux*
CM-CIC Investissement SCR, *représenté par Thierry Wendling*

Censeur :

BNP Paribas Développement, *représenté par Patrice Vandenbossche*

Sommaire

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	15
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016	
Bilan	29
Compte de résultat	30
Annexe	31
Tableau des filiales et participations	37
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016	
Bilan	38
Compte de résultat	39
Etat du résultat global	40
Tableau de flux consolidé	41
Etat de variation des capitaux propres	42
Annexe	43
RAPPORT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE	64
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR :	
Les comptes annuels	70
Les conventions et engagements réglementés	72
Les comptes consolidés	76
Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne	78
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016	79
PROJETS DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2017	82

Rapport de gestion

COMPTES ANNUELS

Rapport de gestion et d'activité du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour :

- (1) **dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire :** (i) vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, (ii) vous proposer de mettre fin à une autorisation de programme de rachat d'action, (iii) vous demander d'autoriser un nouveau programme de rachat d'actions propres et donner au conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à l'achat par la Société de ses actions propres ;
- (2) **dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire :** vous demander l'autorisation d'annuler, le cas échéant, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

COMPTES ANNUELS

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 14 742 053,97 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.

Résultats financiers de la société

Le chiffre d'affaires de la Société est essentiellement constitué des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

Le résultat d'exploitation est négatif de (733) K€, contre (629) K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à 6 378 K€, contre (682) K€ sur l'exercice précédent. Ce résultat positif est essentiellement lié à la reprise de provision sur les titres NEU SA.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat ci-après, en comparaison avec l'exercice 2015 :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	4 233 239	4 430 368
Produits d'exploitation	4 278 777	4 838 866
Charges d'exploitation	5 012 232	5 468 475
RESULTAT D'EXPLOITATION	-733 454	-629 609
Produits financiers	9 209 460	7 131 291
Charges financières	211 377	351 563
RESULTAT FINANCIER	8 998 083	6 779 728
RESULTAT COURANT	8 308 628	6 143 056
Produits exceptionnels	6 389 076	21 684 689
Charges exceptionnelles	11 276	22 367 060
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 377 800	-682 371
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	--	--
Impôts sur les bénéfices	-55 626	-735 376
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 742 054	6 196 061

ACTIVITE JURIDIQUE.

Approbation des comptes de l'exercice 2015

Lors de votre assemblée générale en date du 10 juin 2016, vous avez :

- (1) suite à la fusion-absorption de S.F.P.I. par EMMÉ qui a eu pour conséquence la constatation dans les comptes au 31 décembre 2015 d'une Prime de fusion d'un montant de 15 476 430,51 €, apuré le compte Report à nouveau négatif d'un montant de (8 241 944,70) € et doté le compte Autres réserves d'un montant de 7 234 485,81 €, le tout par prélèvement sur le compte Prime de fusion,
- (2) approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 faisant apparaître un bénéfice net de 6 196 060,68 €, que vous avez décidé d'affecter comme suit :
 - 5 % à la Réserve légale : soit 309 803,82 €,
 - Dividende : 2 699 095,86 € soit 0,03 € par action,
 - Le solde : soit 3 187 161,00 € au compte Autres réserves.

Le dividende en numéraire a été mis en paiement le 21 juin 2016.

Conformément à la loi, les actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende n'ont pas donné droit au dividende.

Conventions et engagements réglementés

Nous avons donné à nos commissaires aux comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous précisons à cet effet, que les conventions réglementées, ont fait l'objet d'un examen de votre conseil d'administration qui s'est tenu le 27 septembre 2016.

Affectation du résultat de l'exercice 2016

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 742 053,97 €, de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 14 742 053,97 €.

Affectation :

- 5 % à la Réserve légale : soit 737 102,69 €
- Dividende : 4 498 493,1 € soit 0,05 € par action,
- Le solde du résultat de l'exercice, 9 506 458,18 € au compte Autres réserves dont le solde d'un montant de 10 495 300,80 € sera porté à 20 001 758,98 €.

Nous vous informons que :

- ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts ;
- suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 16 juin 2017.

Dividende et détention par la société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte Report à Nouveau.

Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Dividende par action
2012 / 2013	5 587 717,80 € *	2,22 €
2013 / 2014	Néant	Néant
2015	2 699 095,86 €	0,03 €

* Dividende exceptionnel de la prime d'émission votée par l'AGE du 22-02-2013

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé le Président à donner au nom de la Société, lors de sa réunion en date du 25 avril 2017, des cautions, avals et autres garanties dans la limite du plafond global de 150 000 euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.

Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a pas souhaité immobiliser de frais de cette nature au cours de l'exercice 2016 poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs et créances clients

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441- 1 du Code de commerce, je vous indique la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créanciers, par date d'échéance :

DETTES FOURNISSEURS						
	Article D. 441 I -1° : Factures RECUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(compte 401)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	TOTAL <i>(1 jour et plus)</i>
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	30					51
Montant total des factures concernées HT	435 606	60 088	3 267	3 371	56 715	123 441
% du montant total des achats HT de l'exercice <i>(Liasse Fiscale : FS+FU+FW)</i>	13,6	1,9	--	--	1,7	3,6
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES INTRAGROUPE						
Nombre de factures exclues	1					
Montant total HT des factures exclues	362 728					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL – ART L. 441-6 ou ART L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Application de la Loi LME : 45 jours fin de mois ou 60 jours nets					

CREANCES CLIENTS						
	Article D. 441 I-2° : Factures EMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(compte 411)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	TOTAL <i>(1 jour et plus)</i>
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT (ESSENTIELLEMENT DES CREANCES INTRAGROUPE)						
Nombre de factures concernées	44					75
Montant total des factures concernées HT	916 905	44 108	44 916	34 532	497 237	620 793
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice <i>(Liasse Fiscale : FL)</i>	21,65%	1,04%	1,06%	0.81%	11,74%	24,56%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU DES CLIENTS DOUTEUX						
Nombre de factures exclues	--					
Montant total HT des factures exclues	--					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL – ART L. 441-6 ou ART L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Application de la Loi LME : 45 jours fin de mois ou 60 jours nets					

PRISE ET CESSION DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE.

Participations prises au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

Notre Société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française

Cession de participations

Néant.

Détention du capital social (Article L. 233-13 du Code de Commerce)

Nous vous indiquons ci-après les informations reçues en application de l'article L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce :

Identité des personnes physiques ou morales détenant du capital par seuil	% capital social
<i>Personnes physiques</i>	
Henri MOREL 20 rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris	5,45 <i>(soit plus du vingtième)</i>
<i>Personnes morales</i>	
ARC MANAGEMENT SAS 20 rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris	51,06 <i>(soit plus de la moitié)</i>
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR SAS 31 rue Jean Wenger Valentin 67000 Strasbourg	9,16 <i>(soit plus du dixième)</i>
SPRING MANAGEMENT SAS 29 rue Bassano 75008 PARIS	12,90 <i>(soit plus du dixième)</i>
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT SA 20 rue Chauchat 75009 Paris	3,50 <i>(soit moins du vingtième)</i>
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES I FCPI 5-7 rue de Montessuy 75007 Paris	1,24 <i>(soit moins du vingtième)</i>

Franchissement de seuil

La Société a prévu un franchissement de seuils statutaires. En effet, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droit de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

Actions inscrites au nom de la Société

En conséquence de la fusion-absorption de S.F.P.I. par EMME (devenue GROUPE SFPI), GROUPE SFPI détient 2.455.133 de ses propres actions (soit 2,73 % du capital social).

Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2016, aucun salarié ne détenait de titres de la Société.

Gouvernance de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa du Code de commerce, le Président Directeur Général a établi son rapport spécial rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport, joint au présent rapport de gestion soumis à votre approbation, vous donnera toutes les indications sur la composition de votre Conseil au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX.

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Mandataires sociaux / Société	Mandat et/ou fonction
Monsieur Henri MOREL	
DOM SECURITY SA - NEU SA - FEVI FAS	Administrateur
NEU FEVI SA – SOREMEC SA	
DOM SECURITY SA – NEU SA	Président Directeur Général
SOREMEC SA	
PICARD-SERRURES SAS – DOM-MÉTALUX SAS – DOM RONIS SAS	Président
DÉNY SECURITY SAS – OMNITECH SÉCURITY SAS	
ERYMA HOLDING SAS - DELTA NEU SAS	
NEU PROCESS SAS - LA FONCIERE NEU SAS	
ARC MANAGEMENT SAS - AUBERGE HAZEMANN SAS	
MP ASSOCIES SARL - SCI B.G.M. - SCI NEU	Gérant
SCI AVENUE GEORGES NUTTIN – SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	
SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU – SCI 1896	
Monsieur Jean-Bertrand PROT	
DOM SECURITY SA – NEU SA	Administrateur
BAIE OUEST SA – STORISTES DE FRANCE SA	
FRANCE FERMETURES SAS – FRANCIAFLEX SAS - SIPA MENUISERIES SAS	Président
MAC INDUSTRIES SAS - MMD SAS – ASET SAS - ERYMA SAS	
FINANCIERE BARRIQUAND SAS - BARRIQUAND ECHANGEURS SAS	
SPRING MANAGEMENT SAS – LB SAS	
ERYMA HOLDING SAS	
MAC SAS	Président du Conseil de Surveillance
DOM SECURITY SA	Représentant permanent au Conseil d'administration
STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA	
SCI ALU DES DEUX VALLEES - SCI STERIMMO - SCI ROCHETOIRIN	Gérant
Monsieur Hervé HOUDART	
DATAGROUPE SA	Administrateur
H2 CONSULTANT SAS	Président
Madame Valentine LAUDE	
DOM SECURITY SA	Administrateur
Madame Sophie MOREL	
DOM SECURITY SA – SOREMEC SA	Administrateur
Monsieur Cyrille SEYDOUX	
BERTRAND DEVELOPPEMENT SAS	Représentant permanent au Conseil de Surveillance
SPC	
FUJA HOLDING - LA CHAISE LONGUE	Représentant permanent au Comité de Surveillance
FINANCIERE DE CORTON - FUJATRIA	
CD 17	Représentant permanent à la Présidence du Conseil de Surveillance
Monsieur Thierry WENDLING	
ALSACE CAPITAL SAS	Membre du Comité de Surveillance
CERES SAS	Président du Comité de Surveillance
GNT DEVELOPPEMENT SAS	Président du Comité Stratégique
ARAMIS SAS – D.L. FINANCES SAS – SDE INVEST SAS	Représentant permanent à la Présidence
CID SAS	Représentant permanent au Conseil d'Administration
D.L. FINANCES SAS – SDE INVEST SAS	Représentant permanent
T3L HOLDING SAS	à la présidence du Comité de Surveillance

FCPR ALSACE CROISSANCE	Représentant permanent à la Présidence du Comité Consultatif
FCPR ALSACE CROISSANCE	Représentant permanent au Comité Stratégique
FH FINANCE SAS	Représentant permanent au Comité de Surveillance
GROUPE WATERAIR SAS	Représentant permanent au Comité d'Echange
HARMONIE SAS	Représentant permanent au Comité de Direction
PSF – PIERRE SCHMIDT FINANCE SAS	Représentant permanent au Conseil de Surveillance

Rémunération et avantages des dirigeants et administrateurs

1° Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Henri MOREL				
Président de DENY SECURITY SAS				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	135 664,21	135 664,21	135 538	135 538
Rémunération variable annuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature ⁽²⁾	8 656	8 656	8 530	8 530
TOTAL 1	144 320,21	144 320,21	144 068	144 068

Henri MOREL				
Président de GROUPE SFPI SA				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable annuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature ⁽²⁾	16 804,52	16 804,52	19 424,70	19 424,70
TOTAL 2	316 804,52	316 804,52	319 424,70	319 424,70

⁽¹⁾ Sur une base brute avant impôts.

⁽²⁾ Montant cotisé au titre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (gsc)

2° Tableau sur les jetons de présence attribués aux membres du conseil d'administration (en euros)

	Montants versés au cours de l'exercice 2016		Montants versés au cours de l'exercice 2015	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Hervé HOUDART				
Administrateur de GROUPE SFPI SA				
Jetons de présence	7 500	7 500	--	--
TOTAL	7 500	7 500	--	--

	Montants versés au cours de l'exercice 2016		Montants versés au cours de l'exercice 2015	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Valentine LAUDE				
Administrateur de GROUPE SFPI SA				
Jetons de présence	7 500	7 500	--	--
TOTAL	7 500	7 500	--	--

	<i>Montants versés au cours de l'exercice 2016</i>		<i>Montants versés au cours de l'exercice 2015</i>	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Sophie MOREL				
Salarié et administrateur de GROUPE SFPI SA				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	67 375	67 375	36 019,49	36 019,49
Jetons de présence	0	0	--	--
TOTAL	67 375	67 375	36 019,49	36 019,49

⁽¹⁾ Sur une base brute avant impôts.

	<i>Montants versés au cours de l'exercice 2016</i>		<i>Montants versés au cours de l'exercice 2015</i>	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
NAXICAP PARTNERS, représenté par Cyrille SEYDOUX				
Administrateur de GROUPE SFPI SA				
Jetons de présence	7 500	7 500	--	--
TOTAL	7 500	7 500	--	--

	<i>Montants versés au cours de l'exercice 2016</i>		<i>Montants versés au cours de l'exercice 2015</i>	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR, représenté par Thierry WENDLING				
Administrateur de GROUPE SFPI SA				
Jetons de présence	7 500	7 500	--	--
TOTAL	7 500	7 500	--	--

Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à la somme de trente mille (30 000,00) euros le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2016 et de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

Programme de rachat d'actions

(1) Arrêt de l'autorisation du programme de rachat donnée par l'assemblée générale du 12 janvier 2016

Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres décidé par votre assemblée générale du 12 janvier 2016, vous aviez donné à votre Conseil d'administration tous les pouvoirs à l'effet de réaliser ce programme de rachat d'actions. Ce programme qui arrive à expiration le 12 juillet 2017, n'a pas été mis en œuvre à ce jour.

Nous vous demandons de mettre fin à cette autorisation, et d'autoriser un nouveau programme de rachat d'actions propres, dans les conditions détaillées ci-après, à l'effet de confier à la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements (PSI), la mission d'assurer la liquidité des titres et la régularité des cotations.

(2) Nouvelle autorisation de rachat d'actions propres

Nous vous informons, qu'à ce jour, la liquidité des titres de la Société est assurée dans le cadre d'un contrat de liquidité, conclu par l'actionnaire majoritaire, ARC MANAGEMENT (AMG) avec le CM-CIC.

Il est souhaitable, que cette liquidité soit assurée directement par la Société, comme le recommande le marché.

La liquidité des titres et la régularité de leurs cotations ne pouvant être assurée par la Société elle-même que dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, nous vous demandons d'autoriser la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions propres.

Le programme de rachat d'actions propres soumis à votre approbation, a pour objectifs :

- ↳ d'assurer la liquidité du marché de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI et à la pratique de marché reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- ↳ de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- ↳ d'annuler par voie de réduction de capital les actions acquises notamment à des fins d'optimisation du résultat par action ou d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ;
- ↳ de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement toute autre finalité qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Nous vous précisons que le pouvoir qui nous sera conféré afin de réaliser l'opération de rachat d'actions propres aura une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 9 décembre 2018.

En outre, le nombre d'actions que la Société pourra acheter pendant la durée du programme de rachat d'actions ne pourra excéder 5 % de son capital social.

L'ensemble des conditions et modalités de ce programme de rachat sont précisées dans le descriptif du programme de rachat d'actions.

Délégations de compétence au conseil d'administration

Lors de votre assemblée générale du 12 janvier 2016, vous avez délégué à votre Conseil d'administration la réalisation des augmentations de capital dans la limite d'un montant global et maximum de 200 000 000 euros (incluant l'augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 50 000 000 euros) et ce, en application de l'article L. 225-100, alinéa 6 du Code de commerce.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI.

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE.

Notre Société a une activité de holding, l'essentiel de son résultat provient des dividendes versés par les filiales et des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions

Si vous décidez le programme de rachat d'actions propres, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil à annuler, le cas échéant, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat dont l'autorisation vient de vous être demandée.

Rapport de gestion

COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2016, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés dont la liste figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du Groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION.

Configuration du périmètre de consolidation :

- GROUPE SFPI
- Pôle NEU (*Traitement de l'Air*)
- Pôle DOM SECURITY (*Serrurerie*)
- Pôle MMD (*Echangeurs thermiques*)
- Pôle MAC (*Fermeture industrielle*)
- Pôle ERYMA HOLDING, (*Systèmes de protection et télésurveillance*)
- Autres : DATAGROUPE, POINT EST, POINT EST POLSKA, FRANCE INVESTISSEMENT, SCI AVENUE GEORGES NUTTIN, SCI ALU DES DEUX VALLEES, SCI VR DES DEUX VALLEES, SCI STERIMMO, SCI NEU, SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, SCI ROCHETOIRIN, SCI MANCHESTER.

Les sociétés ELZETT SOPRON, TITAN ZAGREB, et SPRINCARD du pôle DOM SECURITY, sont consolidées par mise en équivalence.

L'effectif total de ces sociétés au 31 décembre 2016 était de 3 870 personnes.

Les comptes qui vous sont présentés ci-après, ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent les résultats suivants qui, par comparaison avec l'exercice précédent, évoluent de la façon suivante (en K€) :

Résultats	Exercice 2016	%	Exercice 2015	% 2016/2015
Chiffre d'affaires	513 392	--	508 882	0,89
Résultat opérationnel courant	32 976	6,4	27 252	21
Résultat opérationnel	31 365	6,1	14 866	111
Résultat financier	161	--	-213	--
Impôts	-10 784	--	-5 917	--
RESULTAT CONSOLIDE NET	20 658	4,0	8 781	135
Part des minoritaires	3 825	--	2 001	--
Part de la Société mère	16 833	--	6 780	--

L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES PRINCIPAUX POLES.

Commentaires sur l'activité de chacun des pôles durant l'exercice 2016

Nous vous informons que les sociétés des pôles NEU, M.M.D., MAC et ERYMA HOLDING sont consolidées au niveau de GROUPE SFPI. Les comptes consolidés de ces pôles repris ci-dessous à titre d'information, ont été contrôlés par les commissaires aux comptes, mais ne font pas l'objet d'une publication légale.

Les principaux comptes de charges et de produits consolidés de l'exercice écoulé engendrent dans les différents pôles les résultats ci-après (en milliers d'Euros) :

PÔLE NEU	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	73 937	78 223
Résultat opérationnel courant	3 699	5 107
Résultat opérationnel	3 699	5 107
Résultat net	2 655	3 217
Trésorerie nette	9 498	10 220
Situation nette consolidée	17 327	16 553

Au 31 décembre 2016 l'effectif total du pôle NEU était de 375 personnes.

PÔLE DOM SECURITY	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	170 256	163 232
Résultat opérationnel courant	16 633	12 544
Résultat opérationnel	15 535	10 236
Résultat net	11 018	6 737
Trésorerie nette	22 683	13 744
Situation nette consolidée	89 495	82 289

Au 31 décembre 2016, l'effectif total du pôle DOM SECURITY était de 1 588 personnes.

Au cours de l'exercice, la Société a acquis 15 % (soit 150 actions) du capital social et des droits de vote de la société OMNITECH SECURITY. Cette acquisition de titres s'est réalisée moyennant une dation en paiement de 14.041 actions DOM SECURITY qui ont été remis à la société LAMANTIN INVESTISSEMENT.

Suite à la réalisation de cette opération, DOM SECURITY détient 100 % du capital et des droits de vote D'OMNITECH SECURITY.

Les titres auto détenus sont passés ainsi de 56.206 à 42.165.

Le pourcentage de détention de DOM SECURITY dans la société slovène DOM-TITAN est passé de 93,93 à 96,14 %.

DOM SECURITY détient désormais 100 % du capital social de la société espagnole DOM-MCM, suite à l'opération de rachat par DOM-MCM de ses propres actions auprès des actionnaires minoritaires.

PÔLE M.M.D.	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	46 867	47 189
Résultat opérationnel courant	5 230	5 137
Résultat opérationnel	5 174	5 137
Résultat net	3 280	3 392
Trésorerie nette	15 060	18 511
Situation nette consolidée	24 935	26 248

Au 31 décembre 2016, l'effectif total du pôle M.M.D. était de 352 personnes.

- Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication d'Echangeurs exploitée par les sociétés ASET, BARRIQUAND ECHANGEURS et BATT, s'élève à 21 873 K€.
- Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication d'autoclaves par stérilisation exploitée par la société STERIFLOW, s'élève à 20 026 K€.
- Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication de centrifugeuses exploitée par la société SPOMASZ-WRONKI GRUPA SFPI SP. z o.o., s'élève à 4 968 K€.

POLE MAC	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	184 379	183 520
Résultat opérationnel courant	6 204	3 891
Résultat opérationnel	6 019	-3 616
Résultat net	3 870	-2 470
Trésorerie nette	11 846	19 449
Situation nette consolidée	51 643	48 046

Au 31 décembre 2016 l'effectif total du pôle MAC était de 1 255 personnes.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de production et de commercialisation de stores intérieurs et extérieurs et matériels de fermetures et de menuiserie en P.V.C. exploitée par FRANCIAFLEX et ses filiales, FABER FRANCE, SIPOSE et SIPA MENUISERIES s'élève à 121 615 K€.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication de portes de garages et volets pour les maisons, des activités liées à l'équipement de la baie et des activités fermetures exploitées par FRANCE FERMETURES s'élève à 62 764 K€.

POLE ERYMA HOLDING	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	37 957	36 737
Résultat opérationnel courant	1 393	727
Résultat opérationnel	1 121	353
Résultat net	-125	24
Trésorerie nette	205	2 089
Situation nette consolidée	2 435	2 486

Au 31 décembre 2016, l'effectif total du pôle ERYMA HOLDING était de 282 personnes.

ENDETTEMENTS BANCAIRES A LONG ET MOYEN TERMES.

(hors crédits-baux retraités en consolidation et concours bancaires courants) (en K€)

Les sociétés sans endettement à court, moyen et long termes ne sont pas prises en compte.

Pôles	Dettes à moins d'1 an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes de + 5 ans
DOM SECURITY	2 375	6 340	491
NEU	2 172	886	120
MAC	2 725	7 640	--
MMD	737	2 068	44
ERYMA	1 504	--	--
GROUPE SFPI & AUTRES	4 639	14 611	1 153
TOTAL	14 152	31 545	1 808

ANALYSE DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE.

Le Groupe SFPI a une trésorerie nette excédentaire. Il n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent.

PERSPECTIVES D'AVENIR.

Pour l'exercice 2017, le Groupe a pour objectif un chiffre d'affaires d'environ 530 M€.

Nous souhaitons que ces diverses explications vous permettront d'avoir une bonne vision de la situation du Groupe SFPI et qu'ainsi vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président Directeur Général
Henri MOREL

Un Administrateur
Hervé HOUDART

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	07/2011 06/2012	07/2012 06/2013	07/2013 06/2014	07/2014 12/2015	2016
1 - Capital en fin d'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	18 mois	12 mois
Capital Social	2 516 990	2 516 990	2 516 990	80 972 876	80 972 876
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 516 990	2 516 990	2 516 990	89 969 862	89 969 862
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ par conversion d'obligation					
▪ Par exercice de droits de souscription					
2 - Opérations & résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires	1 628 901	856 700	1 097 685	4 430 368	4 233 239
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	1 567 820	239 000	214 033	4 239 534	8 455 388
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements	1 377 147	(1 586 888)	(450 172)	6 935 788	14 742 053
Impôt Société	-	-	-	-590 512	-55 626
Résultat distribué	-	-	-	2 625 442	
3 - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux provisions et amortissements	0.62	0.09	0.09	0.05	0.09
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	0.55	(0.63)	(0.18)	0.08	0.16
Dividende attribué à chaque action				0.03	
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	2	0.5	0	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	64 483	72 000	0	901 829	981 872
Montant des sommes versées au titre des cotisations et avantages sociaux	22 876	7 000	26	320 735	396 828

Table des matières

A.	PRESENTATION ET METHODOLOGIE	17
	1. Présentation	17
	2. Méthodologie	17
B.	PRESENTATIONS DES RESULTATS	17
	1. Informations sociales	17
	a. Emploi	17
	b. Organisation du travail	21
	c. Relations sociales	22
	d. Santé et sécurité	22
	e. Formation	23
	f. Egalité de traitement	23
	g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives à :	24
	2. Informations Environnementales	24
	a. Politique générale en matière environnementale	24
	b. Pollution	24
	c. Economie circulaire	25
	d. Changement climatique	26
	e. Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	26
	3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	26
	a. Impact territorial, économique et social de l'activité	26
	b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	26
	c. Sous-traitance et fournisseurs	27
	d. Loyauté des pratiques	27
	4. Autres critères RSE non mesurés	27

Annexe : Référentiel

A. PRESENTATION ET METHODOLOGIE

1. Présentation

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), c'est « la responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable, y compris par la santé et le bien-être de la société,
- prend en compte les attentes des parties prenantes,
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales,
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »
(Définition donnée par la norme ISO 26000)

Le droit français prévoit une liste de 43 indicateurs. Ces informations doivent figurer dans le rapport RSE intégré au rapport de gestion de la société concernée.

En France, elle s'impose aux sociétés cotées. Ainsi, GROUPE SFPI est tenue d'établir un tel rapport pour la 2^{ème} année.

Enfin, la direction du Groupe entend développer sa démarche RSE pour à terme bâtir une politique de gestion des informations sociales et de performances extra financières.

2. Méthodologie

Compte tenu de l'activité d'holding animatrice jouée par GROUPE SFPI, la société a décidé d'établir son rapport RSE sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Ainsi 48 sociétés employant 3870 salariés ont été sollicitées pour transmettre leurs données. Ces données concernent l'exercice 2016, sur l'année civile.

La collecte des données dites « quantitatives » essentiellement relatives aux données sociales environnementales, s'est faite par l'intermédiaire d'un tableau Excel à compléter. Ce document est adressé en priorité aux Responsables Ressources Humaines, Responsables Administratif et Financier, Comptables, en fonction de la taille et de l'organisation de la structure concernée.

La collecte des données dites « qualitatives » et relatives aux aspects sociaux, sociétaux et environnementaux s'est faite par l'intermédiaire d'un fichier Word. Ce document est adressé en priorité aux Directeurs Généraux, Gérants ou Responsables de sites selon les cas.

La collecte des informations s'est déroulée sur la période du 15 janvier 2017 au 15 février 2017.

Les documents de collecte se sont accompagnés d'un formulaire expliquant la démarche et la méthodologie. Il précise les définitions et est disponible en français et en anglais.

Une personne référente au sein du Groupe a également été désignée et un calendrier de travail défini.

Si l'ensemble des données ont été récoltées de manière quasi exhaustive sur l'aspect quantitatif ; les 48 sociétés du groupe ont complété le fichier, les données qualitatives mesurées ne concernent pas nécessairement l'ensemble des sociétés du Groupe.

Un référentiel en annexe 1 détaille le périmètre de consolidation de chaque indicateurs chiffré.

L'ensemble des données présentées dans le présent rapport s'entendent du périmètre consolidé sauf exception indiqué. Il convient enfin de préciser que la société poursuit son objectif d'harmonisation des indicateurs.

B. PRÉSENTATIONS DES RÉSULTATS

1. Informations sociales

a. Emploi

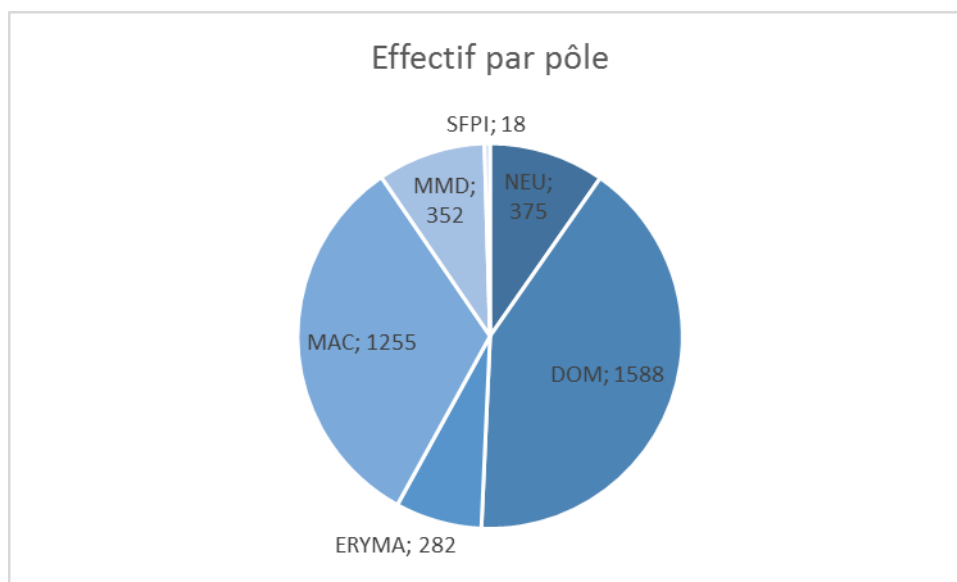
Le Groupe GROUPE SFPI compte, hors interim, 3 870 salariés au 31 décembre 2016.

L'effectif moyen (avec intérimaires) 2016 est de 3 977 salariés.

i. Effectif total et répartition par type de contrats

Au 31 décembre 2016, près de 96 % des effectifs du Groupe sont en Contrat à Durée Indéterminée. Le tableau ci-dessous présente la répartition selon la catégorie professionnelle.

	Ouvriers	Employés	Managers	TOTAL 2016	
Contrat à Durée Indéterminée	1 658	1 572	466	3 696	95,50 %
Contrat à Durée Déterminée	94	74	6	174	4,50 %
TOTAL 31/12/2016	1 752	1 646	472	3 870	100 %
%	45,3 %	42,5 %	12,2 %	100 %	

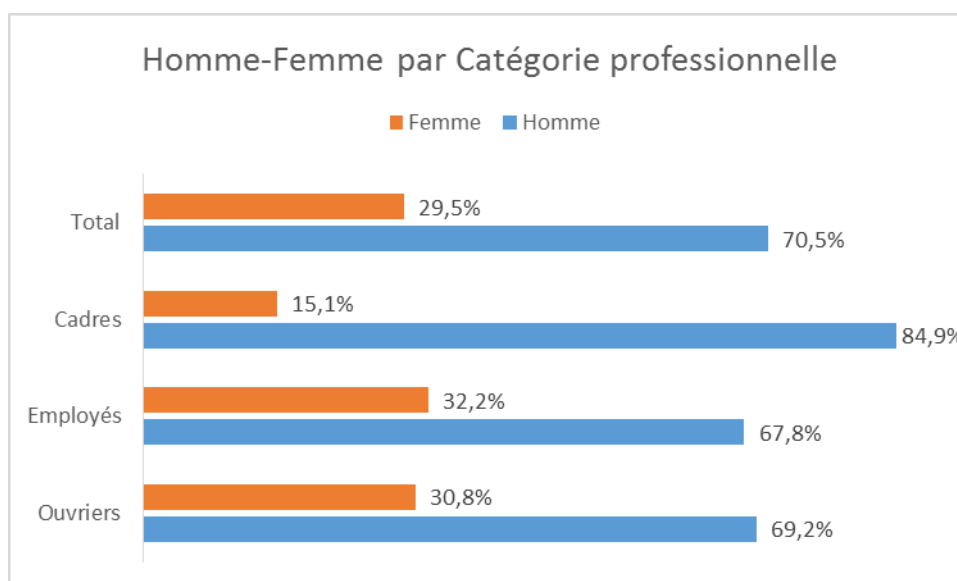


ii. Répartition par sexe

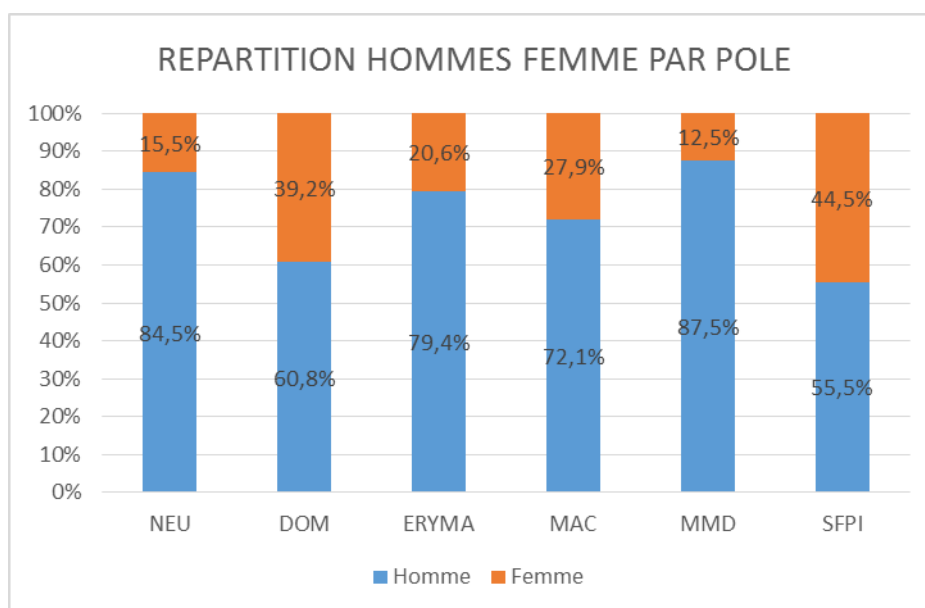
A la clôture de l'exercice 2016, 70,5 % environ des salariés permanents sont des hommes.

Dans l'industrie en 2012, 28,5 % des postes étaient occupés par des femmes (source INSEE, observatoire des inégalités). Au sein du Groupe, les effectifs féminins représentent en moyenne 29,5 % des effectifs.

Par catégorie professionnelle la répartition est la suivante :



Par pôle la répartition en pourcentage des effectifs est la suivante :

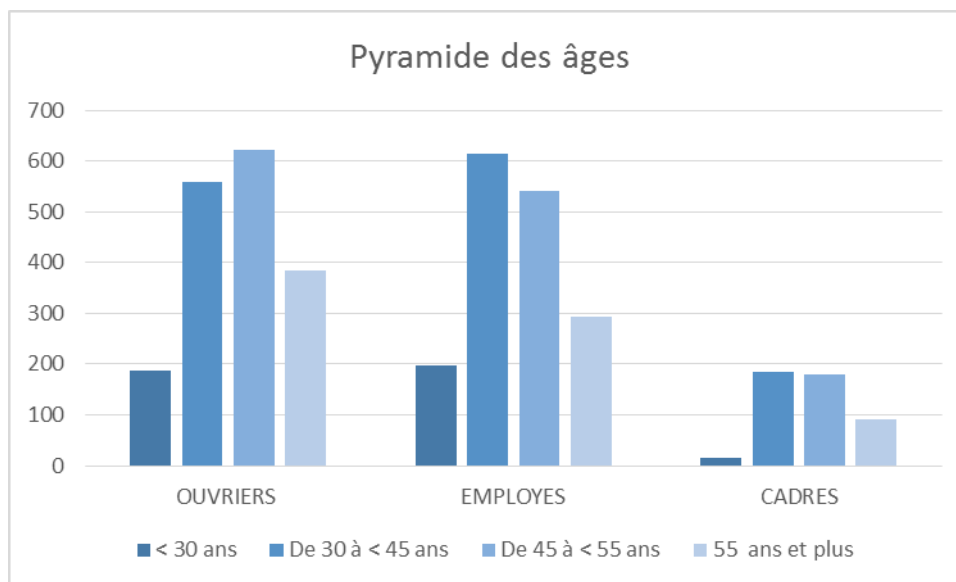


C'est au sein du pôle DOM que la population féminine est la plus importante.

Au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe, l'écart hommes-femmes est le plus important au sein de la population de cadres.

iii. Répartition par âge

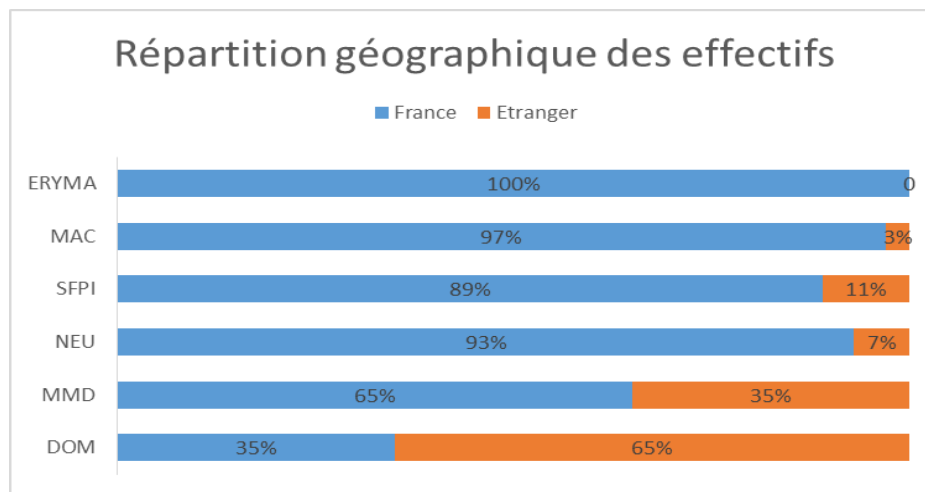
Au sein du groupe GROUPE SFPI, la pyramide des âges est la suivante :



iv. Répartition par Zone géographique

Près des 2/3 de l'effectif du groupe GROUPE SFPI se situe en France. La répartition précise est la suivante :

	France	HORS France
Effectif	2 654	1 216
% de l'effectif total Groupe	66%	34%



v. Intérimaires

La majorité des sociétés du Groupe GROUPE SFPI ont recours à l'intérim. Toutefois, au 31 décembre les effectifs présents en intérim ne sont pas représentatifs dans la mesure où pour certaines sociétés, il s'agit d'une période d'activité plus faible, pour d'autres, les sociétés sont fermées et cette année en particulier de nombreux contrats se sont arrêtés au 30 décembre, le 31 étant un jour non travaillé.

Par ailleurs, l'effectif annuel moyen d'intérimaires n'a pas été communiqué de manière homogène.

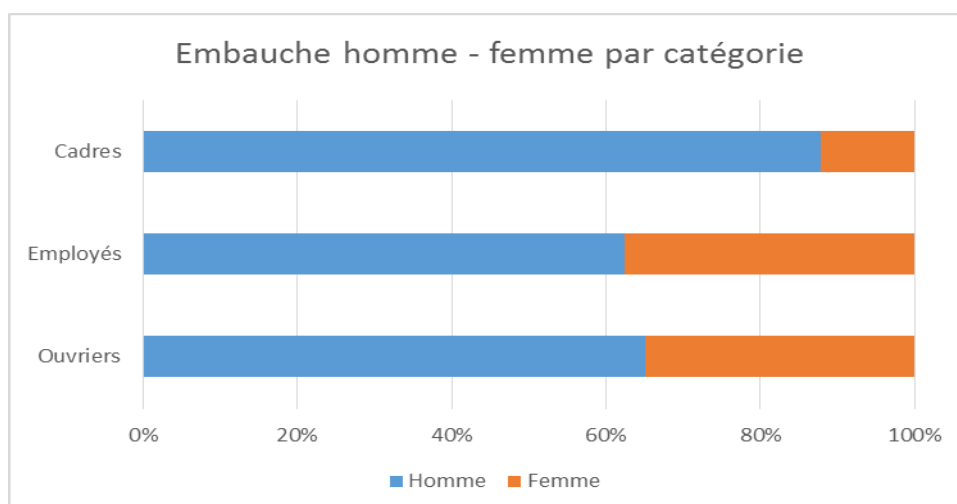
vi. Embauches

Sur l'ensemble de l'année, au sein du Groupe GROUPE SFPI, 530 salariés ont été embauchés selon la répartition suivante :

Type contrat	Effectif	% 2016
CDD	248	47 %
CDI	282	53 %
Total	530	100 %

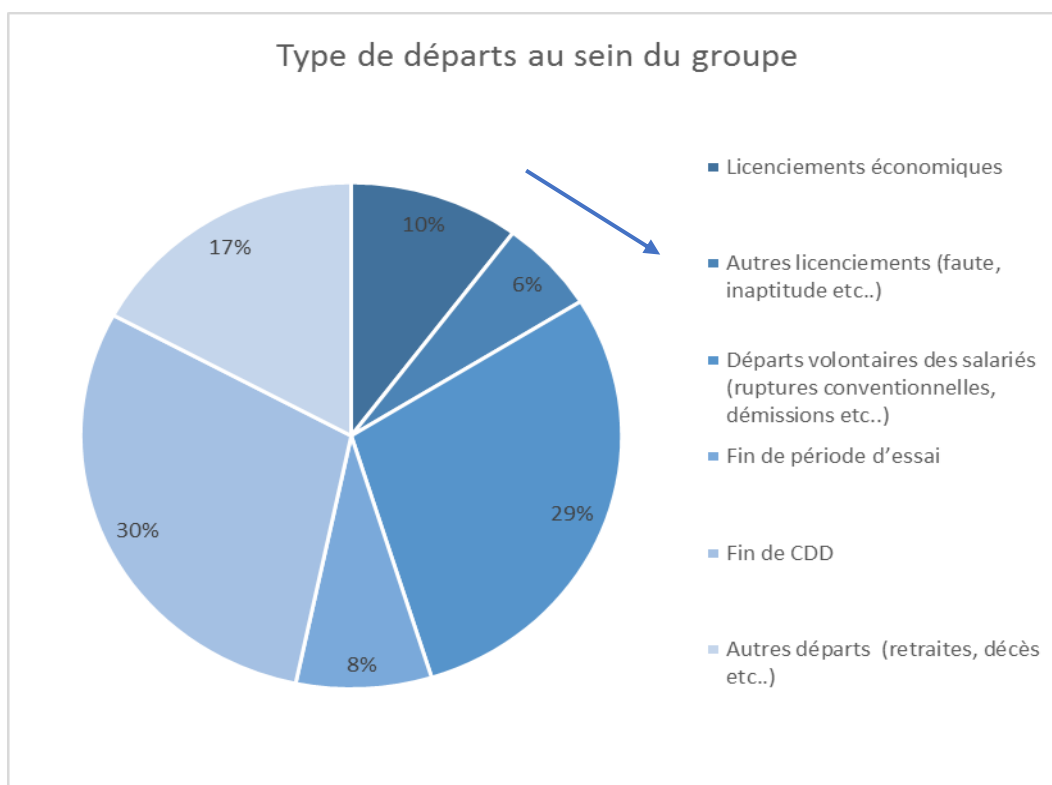
Sexe	Effectif	% 2016
Hommes	347	65,5%
Femmes	183	34,5%
Total	530	100 %

En revanche, la proportion des recrutements hommes-femmes penche largement en faveur de recrutements masculins. Le détail des recrutements par sexe et par catégorie professionnelle est le suivant :



vii. Départs

Les départs sur 2016 pour l'ensemble du Groupe s'élèvent à 578 personnes. Le détail des départs est le suivant :



Au cours de l'exercice 2016, la majeure partie des départs est constituée de fin de CDD ou de départs volontaires de CDD.

viii. Rémunération et leur évolution

Ces informations consolidées regroupent les filiales françaises et étrangères.

	2016	2015
Masse salariale hors charges (K€)	173 136	176 840

La masse salariale consolidée a diminué de 2,1 % à périmètre identique entre 2015 et 2016. Pour mémoire dans le même temps, l'effectif est resté quasi stable.

b. Organisation du travail

i. Organisation du temps de travail

Le Groupe GROUPE SFPI s'engage à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction de l'activité et des dispositions légales du pays.

ii. Absentéisme

En 2016, le Groupe GROUPE SFPI a choisi de travailler sur l'absentéisme à partir de données chiffrées en heures. En 2015, ce travail avait été fait en jour rendant ainsi la comparaison difficile à établir en valeurs absolues.

	Heures d'absences 2016	%
Maladie	228 809	55%
longue maladie et maternité/paternité ou congé parental	136 439	33%
Accidents du travail	29 534	7%
Autres absences événements familiaux, préretraites	9 593	2%
absences injustifiées et/ou non payées	13 393	3%
TOTAL	417 768	100 %

Parmi les motifs d'absence, la maladie reste le cas d'absentéisme le plus important avec plus de 55% des absences.

c. Relations sociales

i. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.

Le dialogue social est organisé au sein de chaque structure selon la législation locale et les pratiques courantes au sein de l'entreprise.

En France, 11 sociétés disposent d'un comité d'entreprise qui se réunit une fois par mois à minima. Dans certaines sociétés la fréquence des réunions est plus importantes (FRANCIAFLEX par exemple).

Par ailleurs, au sein du Groupe, des réunions avec des délégués du personnel, le CHSCT ou les délégués syndicaux se tiennent selon une fréquence propre à la législation ou à l'usage au sein de la structure.

A l'étranger, outre des réunions avec des unions syndicales, il existe une pratique courante de réunions du personnel plusieurs fois par an (SPOMASZ, DOM KG...).

ii. Bilan des accords collectifs

Des accords collectifs ont été négociés dans la plupart des sociétés du Groupe.

Ces accords sont génériques, parfois uniques et anciens dans la plupart des sociétés étrangères du groupe. En France, les accords collectifs portent principalement sur le temps de travail, l'égalité professionnelle ou la rémunération (accord sur la pénibilité, l'emploi des seniors etc...).

Selon les sociétés le nombre d'accord varie de un ou deux à plusieurs dizaines.

d. Santé et sécurité

i. Conditions de santé et de sécurité au travail

Les sociétés du Groupe qui étaient concernées par la mise en place d'un accord de pénibilité, ont pris les mesures nécessaires afin de combattre notamment le facteur risque lié aux travaux répétitifs et aux postures pénibles.

Le Groupe poursuit la politique d'hygiène et de sécurité des sites de production par le remplacement systématique des machines nécessitant une haute sécurité. C'est dans cette optique que la formation des salariés aux différents risques est effectuée et suivie grâce à la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques.

Ces pratiques s'appliquent sur l'ensemble des sociétés du Groupe en France comme à l'étranger.

ii. Accidents de travail

En 2016, un travail important de collecte a été fait afin d'obtenir ces données pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Toutefois 11 sociétés n'ont pas communiqué des données exploitables.

Aussi sur le périmètre retenu représentant 92 % de l'effectif, 186 accidents ont été recensés en 2016. Le taux de fréquence, pour les sociétés concernées, varie de 0 à 60.76 (60.76 pour DOM UK). Toutefois au regard des informations collectés ou manquantes notamment sur les heures travaillées, l'établissement du taux de fréquence et du taux de gravité n'est pas fiable.

En 2015, au niveau national, les taux de fréquence des accidents du travail des entreprises travaillant dans le même secteur que celles du Groupe SFPI, à savoir la fabrication de produits en plastique, en métal, de machines ou dans les constructions spécialisés (codes NAF 22, 25, 28 et 43 variaient de 22,6 à 46,1 et le taux de gravité de 1 à 3,1 (source assurance maladie - www.risquesprofessionnels.ameli.fr).

e. Formation

i. Politiques mises en œuvre en matière de formation

La gestion des formations au sein du Groupe GROUPE SFPI est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale. La formation est essentiellement déterminée à partir des entretiens individuels et en fonction des besoins de l'entreprise.

Plusieurs sociétés incitent leurs salariés à se former afin d'être polyvalents. Cette politique permet d'améliorer la compétence de chacun et de faire face aux absences imprévues.

ii. Nombre total d'heures de formation

Les heures de formation sont comptabilisées sur l'ensemble du pôle à l'exception des holdings. Ce sont ainsi des données concernant plus de 99 % des effectifs du Groupe.

Le nombre d'heures de formation est rappelé dans le tableau ci-après :

	Nombre d'heures de formation total	Nombre d'heures de formation par salarié
	2016	2016
Ouvriers	13 080	7,5
Employés	23 021	14,0
Cadres	7 152	15,2
TOTAL	43 253	11,2

En moyenne au sein du groupe GROUPE SFPI, ce sont les cadres qui bénéficient du plus d'heures de formation par personne.

f. Egalité de traitement

i. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Au sein du Groupe 70 % des effectifs sont des hommes et 30 % des femmes. Le détail de la répartition de la population homme-femme par pôle et par catégorie professionnelle est présenté plus en détail en amont dans ce rapport. Il est à noter qu'il existe une grande disparité par pôle.

C'est au sein de la population de cadres, que la différence entre les effectifs hommes – femmes est la plus importante.

Certaines filiales du Groupe ont mis en place des accords sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Au sein de la société DOM-METALUX, un travail de mise à jour des coefficients homme/femme par métier et sur l'égalité des salaires a été effectué. Pour autant aucun chiffre n'est disponible à ce jour.

ii. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des salariés handicapés

Les sociétés prennent des mesures spécifiques en fonction du nombre de salariés handicapés présents dans leurs effectifs (*par exemple, installation de rampe d'accès*).

	2016
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD)	160
% des effectifs	4 %

iii. Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe a mis en place au niveau de chacune des filiales, un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors.

L'effectif global du Groupe étant de plus de 300 salariés, un contrat de génération a été mis en place au niveau de chacune des filiales.

g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation international du travail relatives à :

i. Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

L'organisation du Groupe fait qu'il existe au sein de chaque structure, conformément aux dispositions du code du travail, une représentativité des salariés sous forme de délégation du personnel, délégation unique, comité d'entreprise.

ii. L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Bien qu'aucune donnée ne soit quantifiable sur ce point, le Groupe ne pratique aucune mesure discriminatoire dans ces différentes structures et est attaché à réduire toute forme d'inégalité qui pourrait être soulevée.

2. Informations Environnementales

a. Politique générale en matière environnementale

i. Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

De par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe aux risques environnementaux est mineure, et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incident spécifique de pollution en France ou à l'Étranger.

Plusieurs structures du Groupe ont initié des audits énergétiques.

ii. Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

En sus de la formation reçue dans le cadre de la mise en place de l'ISO 14001 pour les sociétés concernées, l'ensemble des salariés du groupe est sensibilisé sur la conduite à tenir en cas de déversement accidentel, le respect des règles de tri sélectif, le tout, par le biais de fiches d'informations.

iii. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Deux filiales, en 2016, ont la certification ISO 14001. Pour autant, chaque société du Groupe multiplie les actions de préventions des risques pour limiter les conséquences d'un éventuel accident (*double vérification, contrôle périodique des installations...*).

iv. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

Plusieurs sociétés du pôle DOM sont assurées pour les risques en matière d'environnement (DOM KG, DOM TITAN et DOM POLSKA).

b. Pollution

i. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les différents sites de production mettent en place dans les ateliers un système de dépoussiérage industriel, en fonction des machines et outils utilisés. Sur certains sites, il existe des systèmes de bacs de rétention sur des cuves contenant des produits chimiques.

Les installations classées font l'objet de contrôle périodique par l'Inspecteur des installations classées.

Le passage progressif du fioul au gaz de ville permet de limiter le risque de pollution dans nos sites de production.

Par ailleurs, la majorité des sociétés du Groupe a mis en place une procédure opérationnelle en cas de situation d'urgence.

Enfin, d'une manière générale, la certification ISO 14001 ainsi que les contrôles de la DREAL accroissent la rigueur dans la gestion des déchets et la mise en place des mesures en matière de prévention de la pollution.

c. Economie circulaire

i. Prévention et gestion des déchets

- **Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets**

Aux différents stades de la production la plupart des sociétés du groupe prennent des mesures pour réduire leurs déchets.

Dès la conception des produits, plusieurs sociétés ont opté pour l'éco conception que cela soit en matière de choix des matériaux (DOM KG, DOM-METALUX, BARRIQUAND ECHANGEURS, DELTA NEU) ou dans limitation des consommations d'énergie (DOM TITAN, DELTA NEU) ou encore dans l'utilisation de matériaux recyclés pour la fabrication ou l'emballage des produits (EURO-ELZETT, PICARD-SERRURES).

Un effort particulier est fait par les sociétés du groupe pour utiliser des matériaux recyclés dans le cadre des packagings.

Au stade final, la plupart des déchets fait l'objet d'un tri et est recyclé. En effet, dans le cadre du recyclage la plupart des déchets sont valorisés. Il s'agit notamment de l'acier, de l'innox, de l'aluminium, du laiton, bois, PVC, etc...

Plusieurs formules sont utilisées pour le recyclage des déchets :

- Les filières spécialisées,
- Le retour au fournisseur.

Sur les 48 sociétés du Groupe, 24 sociétés ont communiqué le volume des déchets de métaux recyclés en 2016. Ces sociétés représentent près de 77 % des effectifs et près de 70 % du chiffre d'affaires (indicateur 30 du référentiel).

En 2016, 2 590 tonnes de métaux environ ont été recyclées.

En 2016, 984 tonnes d'autres déchets environ ont été recyclées. Cette comptabilisation provient de 25 sociétés représentant 73 % des effectifs et 68 % du chiffre d'affaires (indicateur 30 du référentiel).

ii. Utilisation durable des ressources

- **la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

La nature de l'activité des sociétés ne nécessite pas une surveillance particulière concernant la consommation d'eau. En effet, celle-ci est réduite à un usage domestique.

Cette année GROUPE SFPI a évalué la consommation d'eau au niveau du pôle. Sur les sociétés sollicitées, 28 sociétés ont précisé leur consommation annuelle soit 84 % du chiffre d'affaires et 87 % des effectifs (indicateur 31 du référentiel).

En 2016, la consommation d'eau s'est élevée à environ 38 700 m3.

- **La consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Outre des investissements dans des machines optimisant les imbrications des pièces dans les tôles pour générer moins de déchets, les sociétés du Groupe poursuivent leurs efforts en matière :

- de conception des produits grâce à l'écoconception,
 - d'utilisation de matières premières recyclables,
 - de recyclage effectif de matières premières,
 - d'utilisation d'emballages recyclés,
 - de sensibilisation des effectifs (pôle MAC et Pôle ERYMA).
- **La consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (consommation de gaz et d'électricité)**

Les relevés de ces indicateurs 2016 permettent de constater les données suivantes :

	2016
Consommation électrique en Kwh	26 457 780
Consommation de Gaz en Kwh	22 752 830

Les consommations électriques ont été relevées sur 31 sociétés et celles de gaz sur 23 sociétés pour 2016 (indicateur 31 du référentiel).

Chaque rénovation de bureaux et de bâtiments industriels est l'occasion d'une amélioration de la dépense énergétique des bâtiments. C'est notamment le cas sur le pôle MMD avec la création d'un nouveau bâtiment à Roanne pour la construction d'échangeurs. Cet effort se poursuivra en 2017 avec la rénovation et l'agrandissement de bâtiments sur le site de La Chapelle D'Armentières (pôle NEU).

d. Changement climatique

i. les postes significatifs d'émissions de gaz à effets de serres générés du fait de l'activité de la société notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

L'impact des émissions de gaz à effet de serre n'est pas quantifié au niveau du Groupe. L'activité du Groupe ne permet pas, par nature, de mesures fortes dans ce domaine.

Toutefois des mesures de contrôle des émissions d'énergie sont régulièrement prises. Depuis 2 ans, les sociétés du pôle ERYMA mesurent leurs consommations d'énergie et font leur bilan carbone pour leurs flottes de véhicules.

Cette année, le Groupe a pris des mesures pour quantifier sa consommation de fioul. Il en ressort une consommation en 2016 de 455 000 litres consommées pour 24 sociétés ayant répondu à la question soit 79 % des effectifs ou 74 % du chiffre d'affaires.

Cette consommation de fioul représente 1 200 et 1250 tonnes de CO2 émis environ (source www.renovationdurable.eu et Source ADEME CO - enrdd.com).

Plusieurs sociétés (DENY SECURITY, PICARD-SERRURES) ont décidé en 2016 de changer leur système de chauffage pour passer du fioul au gaz de ville. D'autres comme BARRIQUAND ont intégralement revu leur système de chauffage.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe et notamment au sein du pôle MAC, ont changé une partie de leur organisation afin d'optimiser leurs livraisons et réduire leur impact environnemental.

ii. Adaptation aux conséquences du changement climatique

Globalement, les sociétés commencent à mettre en place progressivement des mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

En France, les sociétés DOM RONIS et FABER ont mis en place des procédures particulières en période de canicule (horaires modifiés, ...).

e. Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Des mesures spécifiques commencent à être prises à ce jour au niveau du Groupe. En effet, chaque société s'assure de préserver au maximum, l'environnement dans lequel elle est située (*protection des rivières, contrôle des rejets, double protection de cuves en cas de fuites, etc*).

Pour autant l'activité des sociétés du Groupe GROUPE SFPI ne permet pas de fortes actions sur ce point.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

a. Impact territorial, économique et social de l'activité

i. En matière d'emploi et de développement régional

Nos principaux sites de production en France sont tous situés en Province. Chaque société a un impact différent sur son environnement selon qu'elle soit située en zone rurale ou périurbaine. Des classements locaux peuvent exister pour souligner l'importance d'une société au sein d'un bassin d'emploi. A ce jour seule DOM RONIS est apparue dans un classement local sans qu'il ne soit à ce stade possible d'en tirer des conséquences.

ii. Sur les populations riveraines ou locales

Les effectifs de nos sociétés sont essentiellement composés de population recrutée localement. Depuis toujours, le Groupe privilégie la conservation des emplacements historiques pour un investissement long terme avec les populations.

b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société.

i. Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Chaque société du Groupe gère ses relations avec le tissu économique et scolaire local (*présentation de l'entreprise, accueil de stagiaires, d'apprentis, etc*).

ii. Contribution et participation associatives du Groupe

Au niveau local, les sociétés du Groupe participent aux activités associatives sous forme de dons faits aux associations à but non lucratif.

Les sociétés entretiennent des relations étroites avec les établissements d'enseignement, notamment professionnel.

c. Sous-traitance et fournisseurs

i. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La plupart des sociétés du Groupe prennent en compte la proximité géographique dans le choix de leurs fournisseurs et sous-traitants. D'autres sociétés vont plus loin et effectuent des audits qualité chez leurs fournisseurs et sous-traitants voire vérifient qu'ils sont à jour de leurs charges et sont en règle avec la législation sociale de leur pays.

ii. Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance est très variable au sein des différentes sociétés du Groupe.

Le recours à la sous-traitance peut couvrir de nombreux domaines mais essentiellement utilisé pour le traitement de surface : le chromage, zingage, nickelage,... dans les sociétés industrielles ou les services pour le pôle ERYMA.

Pour les sous-traitants et les fournisseurs, certaines sociétés du Groupe s'appuient pour des raisons de fiabilité des produits, de sécurité générale et financière, pour leur sélection, sur des organismes de cotation (DENY SECURITY, DOM KG), d'autres peuvent effectuer leur propre audit (DOM-TITAN) et certaines envoient régulièrement des questionnaires d'enquête et demandent à leurs sous-traitants d'adhérer à des valeurs reprises dans une charte (ERYMA).

De manière générale, au moment de la qualification des fournisseurs, un questionnaire prenant en compte les questions environnementales leur est envoyé.

Des audits environnementaux sont effectués chez les fournisseurs pouvant avoir un impact environnemental.

d. Loyauté des pratiques

i. Actions engagées pour prévenir la corruption

Il existe au sein du Groupe GROUPE SFPI un code de déontologie qui permet de prévenir les risques liés à la corruption et à la fraude.

ii. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les sociétés du Groupe respectent les normes en vigueur et notamment les prescriptions liées à leur certification (par exemple : ISO 9001, ISO 14001, TÜV, VDS, Sicherheitsinstitut, APSAD R81 et R82. AFAQ, AFNOR, OHSAS 18001, CE, SELO, GOST, ASME U-Stamp etc...)

4. Autres critères RSE non mesurés

Les indicateurs suivants du RSE ne concernent pas ou trop peu les sociétés du Groupe GROUPE SFPI pour faire l'objet d'une étude détaillée sur :

- l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- la prise en compte des nuisances sonores et, le cas échéant, de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'utilisation des sols,
- les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

ANNEXE 1 : REFERENTIEL

N REF	INFORMATIONS SOCIALES	% sur société	% sur effectif	% sur CA
	EMPLOI			
1	Effectif total et répartition par type de contrats	100,00%	100,00%	100,00%
2	Répartition par sexe	100,00%	100,00%	100,00%
3	Répartition par âge	100,00%	100,00%	100,00%
4	Répartition par Zone géographique	100,00%	100,00%	100,00%
5	Intérimaires	100,00%	100,00%	100,00%
6	Embauches	100,00%	100,00%	100,00%
7	Départs	100,00%	100,00%	100,00%
8	Rémunération et leur évolution	85,42%	94,50%	94,42%
	ORGANISATION DU TRAVAIL			
10	Absentéisme	87,50%	99,38%	98,29%
	SANTE ET SECURITE			
14	Accidents de travail	77,08%	92,40%	92,34%
	<i>nb d'heures travaillées</i>	66,67%	77,05%	75,32%
	FORMATION			
15	Politiques mises en œuvre en matière de formation			
16	Nombre total d'heures de formation	87,50%	97,24%	95,89%
	EGALITE DE TRAITEMENT			
17	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes			
18	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des salariés handicapés	100,00%	100,00%	100,00%
	PROMOTION ET RESPECT DES SIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES A :			
	ECONOMIE CIRCULAIRE			
30	Prévention et gestion des déchets			
	<i>Métaux</i>	50,00%	76,85%	69,17%
	<i>Papiers et autres</i>	52,08%	73,46%	68,36%
31	Utilisation durable des ressources			
	<i>Eau</i>	58,33%	87,62%	84,55%
	<i>électricité</i>	64,58%	89,48%	87,31%
	<i>Gaz</i>	47,92%	71,42%	68,83%
	CHANGEMENT CLIMATIQUE			
32	les postes significatifs d'émissions de gaz à effets de serres générés du fait de l'activité de la société notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	50,00%	79,51%	74,24%

Comptes annuels

BILAN ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

En K€	Net	Net
	31-12-2016 Exercice de 12 mois	31-12-2015 Exercice de 18 mois
Immobilisations incorporelles	153	175
Immobilisations Corporelles & Informatiques	625	650
Immobilisations Financières	91 439	85 033
Total de l'Actif Immobilisé	92 217	85 858
Stocks et en-cours	-	-
Créances clients & comptes rattachés	1 952	1 979
Créances diverses	14 410	16 952
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	21 116	16 385
Charges constatées d'avance	211	190
Total de l'Actif Circulant	37 689	35 506
Total de l'ACTIF	129 906	121 364

PASSIF

En K€	31-12-2016 Exercice de 12 mois	31-12-2015 Exercice de 18 mois
Capital	80 973	80 973
Primes d'Émissions, Fusion, Apports	-	15 476
Réserves et report à nouveau	11 347	-7 700
Résultat	14 742	6 196
Capitaux Propres	107 062	94 945
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes financières	14 400	18 000
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 521	2 130
Autres dettes	6 923	6 289
Dettes	22 844	26 419
Total du PASSIF	129 906	121 364

Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2016

En K€	31-12-2016 Exercice de 12 mois	31-12-2015 Exercice de 18 mois
Chiffre d'affaires net	4 233	4 430
Autres produits d'exploitation	46	108
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	301
Produits d'exploitation	4 279	4 839
Achats de marchandises et matières premières	-	-25
Variation de stocks	-	-101
Charges externes	-3 337	-3 321
Impôts, Taxes & Assimilés	-95	-101
Frais de personnel	-1 389	-1 223
Dotations aux amortissements et aux provisions	-146	-225
Autres charges	-45	-473
Charges d'exploitation	-5 012	-5 469
RESULTAT EXPLOITATION	-733	-630
Opérations en commun	44	-7
RESULTAT FINANCIER	8 998	6 780
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 309	6 143
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 378	-682
Impôt Société	55	735
RESULTAT NET	14 742	6 196

Comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 129 906 K€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le résultat est de 14 742 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

L'exercice précédent avait une durée de 18 mois du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrale des comptes arrêtés au 31 décembre 2016

PRINCIPES, REGLES et METHODES COMPTABLES

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles comptables d'établissement ou de présentation des comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 Novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indications contraires, les montants ci-après sont indiqués en KEuros.

• Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions de brevets et licences acquis sont comptabilisés dans ce poste. L'amortissement est effectué sur la durée de protection juridique. Les frais d'enregistrement des marques déposées y sont aussi inscrits sans qu'ils fassent l'objet d'amortissement.

En dehors des situations exceptionnelles et significatives, les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge au cours de l'exercice dans lequel elles sont supportées. Lorsqu'elles sont immobilisées, avec le cas échéant les frais de dépôt de brevets, elles sont amorties sur trois ans à compter du début de commercialisation ou d'utilisation. Si les conditions d'inscription à l'actif cessent d'être réunies, elles font l'objet de provisions.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

<i>ELEMENTS</i>	<i>Durée (ans)</i>	<i>Amortissement fiscal</i>
Constructions	20 à 25	L
Agencements, aménagements, constructions	10	L
Installations, agencements et aménagements divers	10	L
Matériel de transport neuf	3 à 5	L
Matériel informatique neuf	3 à 5	L
Matériel informatique occasion	3	L
Matériel de bureau	3 à 5	L
Mobilier de bureau	10	L

- **Leasings, locations longue durée ou financière**

Aucun bien utilisé par l'entreprise n'a recours à ces moyens de financement.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût historique d'acquisition. Lorsque la valeur recouvrable des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur recouvrable est estimée d'après une approche multicritère prenant en compte la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

- **Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Sauf exception dûment justifiée, toutes créances échues depuis plus de 12 mois sont intégralement dépréciées, celles de plus de six mois étant au moins provisionnées à 50%.

- **Créances et dettes diverses**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont ajustées en fonction des cours de clôture en contrepartie des comptes de régularisation actifs ou passifs.

- **Méthode de valorisation des valeurs mobilières de placement**

L'ensemble des valeurs mobilières de placement fait l'objet d'une opération de cession/rachat à la fin de l'année. De ce fait elles sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

- **Provisions pour risques et charges**

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que, des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges.

- **Charges et produits constatés d'avance**

Les charges et produits constatés d'avance résultent du principe d'indépendance des exercices qui impliquent de soustraire les charges comptabilisées dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été reçue et les produits dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été exécutée par la société

- **Engagements de retraite**

La méthode retenue pour l'évaluation est la méthode prospective avec un taux d'actualisation de 1.8 %, une inflation de 1.6 % y compris la progression des salaires. Les indemnités de départ à la retraite ont été évaluées en tenant compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence lors du départ à la retraite et du salaire probable en fin de carrière. Les hypothèses principales retenues sont que les départs se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Cet engagement n'est pas comptabilisé en provision mais figure en engagement hors bilan.

- **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- **Intégration fiscale**

La Société est société mère d'intégration fiscale. Comme le prévoit la convention d'intégration fiscale, chaque filiale calcule sa propre charge d'impôt comme si elle n'était pas intégrée.

Seuls sont activés les profits liés au déficit propre de la société. Les économies d'impôt liées aux déficits des filiales sont constatées en dettes futures d'impôt et se réduisent au fur et à mesure des résultats bénéficiaires des dites filiales.

La charge future d'impôt due au titre des déficits reportables des filiales intégrées est actuellement de 4 168 K€ constatée en dette future d'impôt au passif du bilan.

Les filiales ayant opté pour l'intégration sont : ERYMA HOLDING (ex Expansion-Partenaires), ERYMA SAS, ERYMA TELESURVEILLANCE, ANJOU SECURITE, CDTM, NEU PROCESS, NEU, NEU RAILWAYS, NEU AUTOMATION, DELTA NEU, NEU RLS, MMD, BARRIQUAND, FINANCIERE BARRIQUAND, ASET, STERIFLOW, BATT, BARRIQUAND ECHANGEURS, DATAGROUPE.

- **Consolidation**

La société présente des comptes consolidés en tant que société mère du groupe SFPI.

NOTE SUR LES ETATS COMPTABLES

I - Faits marquants de l'exercice

GROUPE SFPI a créé deux nouvelles SCI destinées à acquérir l'immobilier industriel ou commercial de filiales.

Compte tenu des résultats ainsi que des perspectives sur le pôle NEU il a été décidé de reprendre l'intégralité de la dépréciation antérieurement constituée soit 6 378 K€.

II - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Immobilisations incorporelles et corporelles

Brut	31-12-15	Augmentation	Diminution	31-12-16
Incorporelles	769	39		808
Corporelles	1 109	71	22	1 158
Total	1 878	110	22	1 966
Amortissements & provisions	1 053	146	11	1 188
Net	825	-36	11	778

Au cours de l'exercice la société a investi 39 K€ en licences informatiques et logiciels, 49 K€ en agencements, 7 K€ en matériel informatique et 15 K€ en mobilier.

Un véhicule a été vendu à sa valeur nette comptable.

Immobilisations financières

	31-12-15	Augmentation	Diminution	31-12-16
Participations	86 903	20		86 923
Autres titres immobilisés	41			41
Prêts et autres immo. financières	230	10		240
Auto contrôle	6 972			6 972
Total	94 146	30		94 176
Provisions	9 115		-6 378	2 737
Net	85 031	30	6 378	91 439

L'augmentation des participations concerne la création de 2 SCI, l'une a acquis les bureaux de DELTA NEU UK à MANCHESTER, l'autre a été créée à titre prévisionnel.

La reprise de provision concerne NEU SA.

III - Capitaux propres

Le capital est de 80 972 875,80 Euros, divisé en 89 969 862 actions de 0,90 € libérées.

Au 31 décembre 2016, la Société détient 2 455 133 actions d'autocontrôle.

	31-12-15	flux	Affectation du résultat	31-12-16
Capital social	80 973	-	-	80 973
Prime de Fusion	15 476	-15 476	-	
Réserve légale	522		310	832
Réserves réglementées	20	-	-	20
Autres Réserves	-	7 234	3 261	10 495
Report à nouveau	-8 242	8 242	-	0
Résultat de l'exercice précédent	6 196	-	-6 196	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	14 742
Capitaux propres	94 945	0	-2625	107 061

Hors autocontrôle Groupe SFPI a distribué 2 625 K€ de dividendes.

IV - Emprunts et dettes financières (K€)

Ces dettes se répartissent comme suit :

Etablissements de Crédit	31-12-16	< 1 an	>1 an<5 ans	>5 ans
Emprunts bancaires	14 400	3 600	10 800	-

La Société a négocié en juin 2015 un emprunt de 18 M€ remboursable en 5 annuités de 3,6 M€ entre 2016 et 2020. Cet emprunt est soumis à deux conventions usuelles basés sur les ratios consolidés suivants :

->Endettement net / EBITDA

->Cash-flow net / Service de la dette.

Il est à noter que la Société dispose de 21 116 K€ de trésorerie positive au 31 décembre 2016.

V - Créances et dettes (K€)

Créances	31-12-16	< 1 an	>1 an
Créances clients	2 080	1 927	153
Personnel et comptes rattachés	14	14	-
Etat – Impôts sur les bénéfices	641	641	-
Etat – TVA	743	743	-
Autres Impôts	18	18	-
Groupe & associés	12 800	1 102	11 698
Autres débiteurs	194	194	-
Charges constatées d'avance	211	211	-
Total	16 701	4 850	11 851

Les créances groupe à plus d'un an correspondent à des avances consenties à ERYMA (8 000 K€), à MAC (1 284 K€) et aux SCI (STERIMMO, LA CHAPELLE, NUTTIN, NEU, VR DES 2 VALLEES qui n'ont pas été dotées en capital à leur création (2 387 K€).

Dettes	31-12-16	< 1 an	>1 an
Fournisseurs, comptes rattachés	1 521	1 521	
Personnel, comptes rattachés	100	100	
Sécurité sociale, organismes sociaux	139	139	
Etat – Impôt sur les bénéfices	4 168		4 168
Etat – TVA	314	314	
Etat – Autres	23	23	
Groupe & associés	2 180	2 180	
Total	8 445	4 277	4 168

La dette IS à plus d'un an correspond à celle liée aux déficits reportables des filiales que la tête d'intégration SFPI devra payer pour leur compte dès qu'elles redeviendront bénéficiaires.

Au titre de l'intégration fiscale la créance de Groupe SFPI est de 591 K€ vis-à-vis de ses filiales.

La dette vis-à-vis des filiales se monte quant à elle à 1 559 K€. Elle correspond au surplus d'acomptes qu'elles ont versé par rapport à leur impôt société final, ainsi qu'à leurs CICE imputables lors de la liquidation de l'impôt société en mai.

Les créances et dettes vis-à-vis des sociétés du groupe se répartissent comme suit

Créances clients	1 742	
Autres créances	12 800	Dont 591 K€ d'intégration fiscale
Dettes fournisseurs	713	
Autres dettes	2 180	Dont 1 559 K€ d'intégration fiscale

VI – Provisions pour dépréciation des créances (K€)

La variation du poste s'analyse comme suit :

	Origine N-1	Solde 2016
Sur Créances	129	129
Total	129	129

L'essentiel de la provision client est relatif à des créances sur d'anciennes filiales en cours de liquidation.

VII - Répartition des charges à payer dans les postes de bilan (K€)

Fournisseurs	761
Social-fiscal	120

VIII - Charges et/ou produits constatés d'avance (K€)

A la clôture, les charges constatées d'avance concernent essentiellement la quote-part d'assurance relative à l'année 2017 ainsi que le loyer du 1^{er} trimestre 2017.

IX - Chiffre d'affaires (K€)

Ventilation par zone géographique :

National	3 076
Union Européenne	1 129
Hors Union Européenne	28
Total	4 233

Ventilation par activité :

	Total	Dont Groupe
Prestations de service	4 233	4 227
Total	4233	4227

X - Résultat financier (K€)

Dividendes	8 692
Produit des placements	517
Frais financiers	-211
Total	8 998

XI - Résultat exceptionnel (K€)

Il correspond intégralement à la reprise de provision sur titres NEU.

XII - Autres informations (K€)

Les opérations réalisées avec les sociétés liées et inscrites au compte de résultat s'élevaient aux montants suivants :

Prestation de service	4 204
Produits d'exploitation	4 204
Charges externes	1 224
Charges d'exploitation	1 224
Dividendes	8 685
Produits Financiers	86

XIII - Fiscalité, ventilation de l'impôt (K€)

	Brut	Retraitement	Total	Base à +33 %	IS
Résultat d'exploitation	-733	2	-731	-731	-244
Opérations en commun	44	-	44	44	15
Résultat Financier	8 998	-8605	393	393	131
Résultat exceptionnel	6 378	-6 378	-	-	0
Suppléments d'impôts	-	-	-	-	81
Crédits impôts CICE	-	-	-	-	-8
Intégration fiscale	-	-	-	-	-23
Total Impôt Société	-	-	-	-	-55

XIV - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Néant

XV - Engagements hors bilan

GROUPE SFPI s'est engagé dans le cadre du prêt de 18 M€ à conserver au moins 51 % des titres de ses principales filiales.

Les engagements de retraite sont de 142 K€ au 31 décembre 2016.

XVI - Avances et rémunérations aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

XVII - Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élevaient à 102 K€

XVIII - Effectifs moyens de l'entreprise

	Salariés	Personnel Extérieur	Mises à disposition	Personnel
Cadres	5,5	3,8	-1	9
Employés	4	-	-	4
Total	9.5	3.8	-1	13

Au 31 décembre 2016, l'effectif salarié de l'entreprise était de 11 personnes.

XIX - Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Aucun événement majeur n'est à signaler.

Comptes annuels

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS – ARTICLE L. 233-1 DU CODE DE COMMERCE (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	Capital Nombre actions	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %) Nombre actions	Valeur comptable brute des titres détenus	Dont capital non libéré	Provisions	Prêts, avances consentis non remboursés	Prêts, avances reçus non remboursés	Dividendes nets encaissés en 2015	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos
Participations consolidées											
NEU SA	6 285 419 036	4 045	99,97% 418 940	20 652		-	-	-	1 006	1 849	1 082
DOM SECURITY SA	36 659 2443 952	41 460	69,32% 1 694 389	36 834		-	29	-	2 542	3 495	2 665
POINT EST SAS	188 12 500	170	66,59% 8 326	127		-	-	1	33	9	363
MMD SAS	1 798 119 853	5 349	100,00% 119 847	6 256		-	-	-	4 554	4 310	379
MAC SAS	66 4 325	37 717	91,05% 3 938	18 905		-	1 703	-	432	2 557	937
DATAGROUPE SA	45 3 000	486	95,37% 2 861	42		-	-	359	119	136	1 084
ERYMA HOLDING SAS	3 800 633 333	-2 094	99,99% 633 328	4 017		2 736	8 084	-	-	436	82
SCI NEU	10 500	21	99,80% 499	10		-	398	-	-	21	127
SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	10 500	23	99,80% 499	10		-	861	-	-	23	250
SCI GEORGE NUTTIN	10 500	102	99,80% 499	10		-	489	-	-	102	237
SCI VR des 2 VALLEES	10 500	14	99,80% 499	10		-	409	-	-	14	99
SCI ALU des 2 VALLEES	10 500	-5	99,80% 499	10		-	-	-	-	-5	-
SCI STERIMMO	10 500	-4	99,80% 499	10		-	28	-	-	-4	135
SCI LUZECH	10 500	58	99,80% 499	10		-	-	262	-	58	198
SCI ROCHETOIRIN	10 500	-	99,80% 499	10		-	-	-	-	-	-
SCI MANCHESTER	10 500	-6	99,80% 499	10		-	202	-	-	-6	-
<u>Autres Titres</u>											
Divers		NS	NS	41			-	-	7	NS	NS

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

Normes IFRS –En K€	Note	31-12-2016	31-12-2015
Goodwill	1	33 453	33 453
Immobilisations incorporelles	2	7 578	8 725
Immobilisations corporelles	3	65 776	64 159
Participations dans les entreprises associées	4	1 101	1 167
Autres actifs financiers non courants	6.1	5 649	4 848
Impôts différés actifs	11	17 787	19 496
Total Actifs non courants		131 344	131 848
Stocks et en-cours	5	65 261	64 764
Créances clients	6.2	115 930	111 609
Autres actifs financiers courants	6.3	24 271	27 098
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.4	108 035	101 567
Total Actifs courants		313 497	305 038
Total de l'ACTIF		444 841	436 886

En K€	Note	31-12-2016	31-12-2015
Capital		80 973	80 973
Réserves consolidées/Part du Groupe		71 710	67 930
Résultat/Part du Groupe		16 833	6 780
Capitaux propres Part Groupe	7	169 516	155 683
Intérêts minoritaires		32 901	30 651
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	7	202 417	186 334
Provisions non courantes	8	52 140	51 828
Dettes financières à long terme	9	33 353	33 304
Impôts différés passifs	11	3 051	2 331
Total Passifs non courants		88 544	87 463
Provisions courantes	8	14 031	18 949
Dettes financières à court terme	9	14 152	11 078
Dettes fournisseurs	10	63 618	62 006
Passifs d'impôts exigibles	10	1 727	3 532
Autres passifs financiers	10	60 352	67 524
Total Passifs courants	10	153 880	163 089
Total des Passifs et des Capitaux propres		444 841	436 886

Comptes consolidés

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

En K€	Note	2016	2015
Chiffre d'affaires net	13	513 392	508 882
Production stockée		818	-971
Achats consommés y compris sous-traitance		-202 301	-199 348
Marge Brute	13	311 909	308 563
% de production		60,7%	60,7%
% de chiffre d'affaires		60,7%	60,6%
Autres produits d'exploitation et subvention		3 842	3 369
Dotations nettes aux provisions	14	-947	-82
Charges externes		-85 432	-85 156
Impôts, taxes & assimilés		-6 069	-6 041
Frais de personnel		-173 136	-176 840
Dotations aux amortissements	14	-13 380	-12 758
Autres charges		-3 811	-3 803
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		32 976	27 252
% du chiffre d'affaires		6,4%	5,4%
Coût des Restructurations	15	-860	-10 075
Autres produits et charges non récurrents	15	-296	-2 197
Variation des pertes de valeur et Dépréciation des goodwill	14	-455	-114
RESULTAT OPERATIONNEL	15	31 365	14 866
% du chiffre d'affaires		6,1%	2,9%
Produits financiers	16	2 406	2 258
Charges financières	16	-2 245	-2 471
RESULTAT FINANCIER		161	-213
RESULTAT AVANT IMPOT		31 526	14 653
Impôt Société	17	-10 784	-5 917
Résultat mis en équivalence		-84	45
RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDEES		20 658	8 781
% du chiffre d'affaires		4,0%	1,7%
- Part des minoritaires		3 825	2 001
- Part de la société mère		16 833	6 780
- Résultat net par action de base et dilué (hors Autocontrôle) en €	18	0,19	0,08

Comptes consolidés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2016

En K€	Note	2016	2015
Résultat net de l'exercice		20 658	8 781
Autres éléments du résultat global pouvant ultérieurement être reclassés dans le résultat consolidé (brut) :			
Ecart de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		-224	289
Instruments financiers, réévaluations d'actifs financiers disponibles à la vente, excédent de réévaluation		-259	46
Impôt sur ces autres éléments du résultat global			
Autres éléments du résultat global définitivement reclassés hors du résultat consolidé (brut)			
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		889	435
Impôt sur ces autres éléments du résultat global		-275	-142
Résultat global total		20 789	9 409
Attribuable aux :			
Porteurs de capitaux de la société mère		16 901	7 231
Intérêts minoritaires		3 888	2 178

Comptes consolidés

TABLEAU DE FLUX CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2016

En K€		2016	2015
Résultat avant impôt	(*)	31 526	14 653
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
- Dotations aux amortissements d'exploitation	(*)	13 380	12 758
- Variation des provisions d'exploitation, financière et non courantes	(*)	-3 270	5 701
- Variation des provisions pour perte de valeur et dépréciation goodwill	(*)	-455	-114
- Autres charges et produits	(*)	-	1 238
- Plus ou moins-values de cession	(*)	246	259
Variation du besoin en fonds de roulement			
- Variation des stocks et encours		-862	268
- Variation des clients, avances et acomptes et produits constatés d'avance	(**)	-7 586	-6 245
- Variation des fournisseurs et charges constatées d'avance	(**)	1 809	3 400
- Variation des créances et dettes fiscales		996	-359
- Variation des autres créances et dettes		-3 794	3 037
Flux de trésorerie provenant des activités		31 990	34 596
Impôts sur le résultat	(*)	-8 643	-6 115
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		23 347	28 481
Cessions d'immobilisations		814	357
Acquisition des titres consolidés net de la trésorerie acquise		-578	-6 785
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-14 758	-15 002
Acquisitions d'immobilisations financières		-1 254	-322
Variation des dettes sur immobilisations		-174	-245
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-15 950	-21 997
Augmentation des crédits-baux et locations financières		70	-
Augmentation des dettes auprès des établissements de crédit		10 306	31 190
Augmentation des autres dettes financières		-	469
Remboursement des crédits-baux et locations financières		-381	-1 049
Remboursement des dettes auprès des établissements de crédit		-8 679	-21 510
Remboursement des autres dettes financières		-230	-922
Augmentation de capital souscrite par des minoritaires		-	99
Acquisition titres d'autocontrôle / EMM SA net de la trésorerie		-	-756
Dividendes versés par Groupe SFPI SA		-2 625	-1 999
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		-1 217	-1 209
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-2 756	4 313
Variation de trésorerie		4 641	10 797
Trésorerie à l'ouverture de la période (1)		99 324	88 305
Impact des variations des taux de change		-195	222
Trésorerie à la clôture de la période (1)		103 770	99 324
Variation de trésorerie constatée		4 641	10 797
Capacité d'autofinancement (*)	(*)	32 784	28 380
(1) La trésorerie de clôture se décompose en :			
Disponibilités		39 385	46 683
Equivalents de trésorerie		68 650	54 885
Trésorerie active		108 035	101 568
Découverts et crédits spots		-4 265	-2 244
Trésorerie		103 770	99 324

(*) Sommes incluses dans la capacité d'autofinancement.

(**) Il est à noter que le 31 décembre 2016 tombait un samedi, et qu'en conséquence les dates d'opérations bancaires ont été reportées au 2 janvier 2017. Ainsi 8,4 M€ de règlements clients et 1,9 M€ de paiement fournisseurs ont été techniquement reportés en 2017, soit 6,5 M€ d'incidence sur le BFR qui ne se retrouve pas in fine en trésorerie.

Comptes consolidés

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016

	Part du groupe						Intérêts minoritaires (1)	Total des CP
	Capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Actions propres	Total		
Solde au 01-01-2015	24 987	117 514	-1 119	8 626	-	150 008	29 332	179 340
Affectation du résultat		6 627		-6 627		-	-	-
Dividendes versés				-1 999		-1 999	-1 203	-3 202
Augmentation/ Réduction de Capital	55 986	-49 014				6 972	-	6 972
Actions d'auto-contrôle								
Annulations des Actions d'auto- contrôle					-6 972	-6 972		-6 972
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	<i>55 986</i>	<i>-42 387</i>	<i>-</i>	<i>-8 626</i>	<i>-6 972</i>	<i>-1 999</i>	<i>-1 203</i>	<i>-3 202</i>
<i>Variation de périmètre</i>		<i>149</i>				<i>149</i>	<i>310</i>	<i>459</i>
<i>Incidence de la norme IFRIC 21</i>		<i>294</i>				<i>294</i>	<i>34</i>	<i>328</i>
Autres éléments du résultat global		237	214			451	177	627
Résultat de la période				6 780		6 780	2 001	8 781
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	<i>-</i>	<i>237</i>	<i>214</i>	<i>6 780</i>	<i>-</i>	<i>7 231</i>	<i>2 178</i>	<i>9 409</i>
Solde au 31-12-2015	80 973	75 807	-905	6 780	-6 972	155 683	30 651	186 334
Affectation du résultat		4 155		-4 155		-		-
Dividendes versés				-2 625		-2 625	-1 217	-3 842
Augmentation/ Réduction de Capital								
Actions d'autocontrôle								
Annulations des Actions d'autocontrôle								
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	<i>-</i>	<i>4 155</i>	<i>-</i>	<i>-6 780</i>	<i>-</i>	<i>-2 625</i>	<i>-1 217</i>	<i>-3 842</i>
<i>Variation de périmètre</i>		<i>-443</i>				<i>-443</i>	<i>-422</i>	<i>-865</i>
Autres éléments du résultat global		288	-220			68	63	131
Résultat de la période				16 833		16 833	3 825	20 658
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	<i>-</i>	<i>288</i>	<i>-220</i>	<i>16 833</i>	<i>-</i>	<i>16 901</i>	<i>3 888</i>	<i>20 789</i>
Solde au 31-12-2016	80 973	79 807	-1 125	16 833	-6 972	169 516	32 901	202 417

(1) Les intérêts minoritaires sont principalement constitués des intérêts minoritaires du sous-groupe DOM SECURITY

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016

Introduction

En date du 25 avril 2017, le Conseil d'Administration de la société anonyme GROUPE SFPI a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe SFPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

Faits marquants

Pôle DOM SECURITY

Au cours de l'exercice la société DOM SECURITY a cédé 14 041 actions propres en échange de 15 % des actions d'OMNITECH SECURITY qu'elle possède désormais à 100 %. Une plus-value sociale de 0,1 M€ a été réalisée.

La filiale espagnole DOM-MCM, acquise en mai 2015, a réduit son capital en mai 2016 pour racheter 2,5 % d'intérêts minoritaires qui restaient.

Liste des sociétés consolidées

Nom	Pays	% de contrôle		N° Siren	Activité	Méthode de consolidation
		31/12/2016	31/12/2015			
GROUPE SFPI	France	Société Mère		393.588.595	 Holding	I.G.
DOM SECURITY	France	69,33	69,33	378.557.474	 Holding du pôle	I.G.
Dény Security	France	99,73	99,73	552 105 603	Serrurerie	I.G.
Dom-Métalux	France	99,92	99,92	572 020 394	Serrurerie	I.G.
Picard-Serrures	France	99,99	99,99	341 148 823	Serrurerie	I.G.
Dom Ronis	France	99,99	99,99	345 004 147	Serrurerie	I.G.
Dom-Uk Ltd	G.B.	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom-CR Spa	Italie	100,00	100,00	5988590013	Serrurerie	I.G.
Elzett-Sopron	Hongrie	50,00	50,00	/	Galvanisation	M.E.
Euro-Elzett	Hongrie	100,00	100,00	11404006	Serrurerie	I.G.
Dom Polska (Ex Metalplast*)	Pologne	100,00	100,00	5730003798	Serrurerie	I.G.
Dom Czech Spol	Rép Tché	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom-Titan	Slovénie	96,14	93,91	34816712	Serrurerie	I.G.
Titan Zagreb	Croatie	30,00	30,00	/	Serrurerie	M.E.
Titan-Okovi Doo	Serbie	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom TSS	France	100,00	100,00	348 541 798	Serrurerie	I.G.
Dom Suisse	Suisse	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Gmbh & Co KG	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Participations	France	100,00	100,00	485 054 860	Holding	I.G.
Secu Beteiligungs Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Romania	Roumanie	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Hongrie	Hongrie	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Ucem Sistemas de Seguridad	Espagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Iberica	Espagne	52,00	52,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom MCM	Espagne	100,00	97,47	/	Serrurerie	I.G.
Omnitech Security	France	100,00	85,00	482 646 015	Système sécurité	I.G.
Springcard (ex Proactive)	France	33,9	33,9	429 665 482	Système sécurité	M.E.

NEU SA	France	99,98	99,98	454.500.315	Holding du pôle	I.G.
Neu Railways	France	95,01	95,01	351.221.361	Traitement de l'air	I.G.
Neu Inc	USA	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu	France	99,99	99,99	301.468.146	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Pays-Bas	Pays-Bas	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Neu RLS	France	99,96	99,96		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu GB	GB	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Neu automation	France	99,85	99,85	329.529.614	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Benelux	Belgique	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Fonciere Neu	France	100,00	100,00	433.336.138	Immobilier	I.G.
Neu Process	France	100,00	100,00	479.988.453	Traitement de l'air	I.G.
Fevi SAS	France	100,00	100,00	410.582.134	Traitement de l'air	I.G.
Neu Fevi	France	100,00	100,00	394.466.569	Traitement de l'air	I.G.
Fevi Gmbh	Allemagne	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Lcat Tranding	HK	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Shanghai	Chine	70,00	70,00		Traitement de l'air	I.G.

MMD	France	99,99	99,99	379.575.434	Holding	I.G.
Financière Barriquand	France	97,84	97,84	349.967.836	Holding	I.G.
Barriquand SAS	France	99,84	99,84	405.782.590	Holding	I.G.
Steriflow	France	100,00	100,00	352.960.702	Stérilisateur	I.G.
Barriquand Echangeurs	France	99,99	99,99	352.960.777	Echangeurs	I.G.
Aset	France	98,98	98,98	969.508.217	Echangeurs	I.G.
Barriquand Technologies Thermiques	France	100,00	100,00	479.868.853	Commercial	I.G.
Steriflow Service Maroc	Maroc	75,00	75,00		Stérilisateur	I.G.
Barriquand Do Brasil	Brésil	99,50	99,50		Commercial	I.G.
Spomasz Wronki	Pologne	100,00	100,00		Centrifugeuses	I.G.

MAC	France	91,05	91,05	327.997.714	Holding	I.G.
France Fermetures	France	100,00	100,00	329.403.422	Fermetures	I.G.
Franciflex	France	100,00	100,00	433.802.147	Fermetures	I.G.
SMVO	France	100,00	100,00	712.004.076	Fonderie	I.G.
Baie Ouest	France	100,00	100,00	383.336.260	Fermetures	I.G.
Storistes de France	France	96,00	96,00	352.122.675	Animateur Réseau	I.G.
Boflex	Belgique	100,00	100,00	436.158.718	Fermetures	I.G.
Fabstore	France	100,00	100,00	512.226.572	Fermetures	I.G.
Faber	France	100,00	100,00	662.025.345	Fermetures	I.G.
MAC Industries	France	100,00	100,00	529.037.640	Sans activité	I.G.
OPEN B	France	100,00	100,00	749.811.220	Animateur Réseau	I.G.
SIPA	France	100,00	100,00	402.295.174	Fermetures	I.G.
SIPOSE	France	100,00	100,00	423.015.270	Fermetures	I.G.

Eryma Holding	France	99,99	99,99	381.618.131	Holding	I.G.
Eryma SAS	France	95,69	95,69	529.040.677	Contrôle d'accès	I.G.
Anjou Sécurité	France	100,00	100,00	351.740.717	Contrôle d'accès	I.G.
CDTM	France	100,00	100,00	390.089.902	Contrôle d'accès	I.G.
ETLS	France	100,00	100,00	329.277.529	Contrôle d'accès	I.G.
ALINEA	France	69,92	69,92	391.001.864	Contrôle d'accès	I.G.

Autres Sociétés						
Point Est	France	66,59	66,59	382.591.949	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
Datagroupe	France	95,37	95,37	347.812.752	Services	I.G.
Point-Est Polska	Pologne	100,00	100,00	118.001.4753	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
France Investissement	Bulgarie	94,68	94,68	851.322.239	Conseil Négocier Pays de l'Est	I.G.
SCI NEU	France	100,00	100,00	789.092.145	Immobilier	I.G.
SCI La Chapelle d'Armentières	France	100,00	100,00	789.092.384	Immobilier	I.G.
SCI STERIMMO	France	100,00	100,00	752.815.001	Immobilier	I.G.
SCI Georges Nuttin	France	100,00	100,00	751.978.172	Immobilier	I.G.
SCI VR des 2 Vallées	France	100,00	100,00	752.815.001	Immobilier	I.G.
SCI ALU des 2 Vallées	France	100,00	100,00	752.053.595	Immobilier	I.G.
SCI Luzech	France	100,00	100,00	812 465 805	Immobilier	I.G.
SCI Rochetoirin	France	100,00			Immobilier	I.G.
SCI Manchester	France	100,00			Immobilier	I.G.

Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

1. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2016 et 2015.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 du Groupe SFPI ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2016.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2016.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2016 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Amendements à IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014.

Ces textes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de Groupe SFPI.

Groupe SFPI n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et améliorations adoptées par l'UE.

La société est en cours d'analyse des incidences de l'application d'« IFRS 15 Produits des activités courantes ». Elle prévoit de finaliser l'analyse en 2017. De plus, Groupe SFPI évaluera, au cours de l'exercice 2017, l'impact de la norme IFRS 16 Contrats de location. Cette norme a été publiée mais ne doit pas être applicable avant 2019.

Présentation des états financiers

Le Groupe SFPI publie des états financiers annuels au 31 décembre, conformément aux principes du référentiel. Les principales conventions de présentation sont les suivantes :

- Regroupement par postes : par nature;
- Classement des actifs et passifs : par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture ;
- Classement des produits et charges : par nature et incorporation au coût d'un élément d'actif ou de passif en application d'une norme ou interprétation ;
- Compensation : en application d'une norme ou interprétation pour les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part ;

Méthodes comptables, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective : ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les principales estimations réalisées lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour la valorisation et la durée d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le calcul des provisions pour avantages du personnel et des autres provisions. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel stagnant et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le Groupe consolide les entités contrôlées, et comptabilise par mise en équivalence celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'a été appliqué cette année.

4. CHANGEMENT DE PRESENTATION

Aucun changement de présentation n'a été appliqué cette année.

5. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les charges et produits du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice.

Les écarts résultant de cette méthode de conversion sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global et figurent au bilan dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les taux utilisés sont les suivants :

	Taux clôture 2016	Taux moyen 2016	Taux clôture 2015	Taux moyen 2015
CHF (Suisse)	1,07	1,09	1,08	1,07
GBP (Angleterre)	0,86	0,82	0,73	0,73
HUF (Hongrie)	309,83	312,22	315,98	309,96
PLN (Pologne)	4,41	4,37	4,26	4,19
RON (Roumanie)	4,54	4,50	4,52	4,44
RSD (Serbie)	123,40	122,95	121,52	121,07
CZK (République Tchèque)	27,02	27,04	27,02	27,30
HRK (Croatie)	7,56	7,54	7,37	7,62
BRL (Brésil)	3,43	3,86	4,31	3,65
MAD (Maroc)	10,66	10,84	10,78	10,82
CNY (Chine)	7,32	7,32	7,06	6,99
HKD (Hong Kong)	8,18	8,55	8,44	8,62
USD (Etats Unis)	1,05	1,10	1,09	1,12

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des frais de développement, les brevets et logiciels évalués. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets durée de protection juridique
- Frais de développement 3 ans à compter de la commercialisation
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 5 ans

Les frais de développement ne sont immobilisés que s'ils concernent un investissement significatif. Les coûts sont immobilisés à partir du moment notamment où le projet est techniquement faisable, son marché identifié et sa rentabilité calculée avec une fiabilité raisonnable. Les dépenses antérieures ne sont jamais recyclées. Au titre de l'exercice, aucun frais de recherche et développement n'a été immobilisé.

Les fichiers de clientèle, comme ceux d'ETLS dans le pôle ERYMA, font l'objet de sortie d'actifs partiels lorsque les clients d'origine réduisent leur volume d'activité ou de sorties d'actifs totales lorsqu'ils cessent de commander ou sont cédés. La valeur nette de ces actifs incorporels est testée annuellement et dépréciée si sa valeur devient inférieure aux prix du marché de transactions précédentes de taille similaire.

Les marques ou fonds de commerce générés en interne ne sont pas immobilisés. Les marques acquises au travers de rachats d'entreprise n'ont pas fait l'objet d'une identification distincte dans la mesure où elles ne présentaient pas un caractère séparable ou mesurable de façon fiable. En effet, deux cas de figure sont envisageables :

- si la marque est vendue avec les savoir-faire techniques, les outillages donnant accès au marché de remplacement et les fichiers du parc installé, la société vendeuse se trouve de fait vidée de sa substance et dans l'incapacité de poursuivre son activité. Ce schéma revient à évaluer l'entreprise globalement et non pas sa marque ;

- si la marque est vendue sans les savoir-faire et outillage, l'acquéreur n'ayant pas accès au marché de remplacement en proposera un prix réduit sans rapport avec la perte d'image que subira la société venderesse. Sans marché actif, ni référence à des transactions similaires, la marque n'est pas évaluable de façon fiable et la conséquence directe pour le vendeur s'avère inchiffable.

7. GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 :

- Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges ;
- Les intérêts minoritaires peuvent, sur option prise individuellement pour chaque regroupement, être évalués à la juste valeur, en intégrant leur quote-part de goodwill ;
- Les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées directement en capitaux propres, sans création de goodwill complémentaire ;
- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle, cette réévaluation étant enregistrée directement en résultat de l'exercice et non pas en capitaux propres.

Les goodwill sont affectés au plus tard 12 mois après la date d'acquisition, aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur. Les actifs acquis destinés à être cédés sont minorés des coûts de la revente.

L'écart entre le coût du regroupement et la quote-part des capitaux propres après affectation revenant à l'acquéreur constitue le goodwill.

Le goodwill n'est pas amorti. Il est testé, au moins une fois par an, ou plus en cas d'indice de perte de valeur, et fait l'objet éventuel d'une dépréciation irréversible.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode de référence à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction d'une valeur résiduelle généralement nulle car peu importante et significative.

Les amortissements sont calculés principalement selon le mode linéaire en fonction de sa durée d'utilité. Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions	20-25 ans
▪ Mobilier, agencements et matériels de bureau	3-10 ans
▪ Matériels de production et équipements	3- 8 ans
▪ Biens d'occasion	2- 3 ans

Les leasings sont immobilisés avec constatation en contrepartie d'une dette financière déterminée d'après les taux d'intérêt du contrat. Ils sont amortis sur les durées suivantes :

▪ Constructions	20 ans
▪ Matériel de production	3- 8 ans

Les locations financières sont retraitées si le contrat a une durée supérieure à deux années et ne concerne pas un véhicule. Le bien est immobilisé pour la valeur actualisée des flux du contrat au taux d'intérêt de celui-ci et par défaut aux taux TEC à 10 ans de l'année majoré de 2 %.

Le bien est amorti sur la durée du contrat sauf pour les locations de moins de quatre ans ne concernant pas du matériel informatique où il est alors considéré que le contrat sera renouvelé une fois.

Les installations de traitement de surface ne font pas l'objet d'une obligation légale de démantèlement entraînant la comptabilisation d'un actif à amortir.

9. PERTE DE VALEUR

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les goodwill et les immobilisations corporelles en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet d'un test de dépréciation annuel calculé au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux filiales du groupe SFPI.

Ce test peut être anticipé si un indice de perte de valeur est détecté.

La valeur nette comptable d'un actif, ou de l'UGT elle-même, est comparée à sa valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente (valeur de vente ou de marché moins coût de sortie) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des cash-flows futurs.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré des capitaux permanents en retenant :

- 40 % d'endettement forfaitaire rémunéré au taux d'intérêt moyen de l'année du TEC à 10 ans majoré de 1 %, puis diminué de la déductibilité fiscale ;
- 60 % de fonds propres à rémunérer au taux sans risque (TEC à 10 ans) plus une prime de risque moyenne publiée majorée d'un coefficient Bêta de risque propre à chaque société variant entre 1,3 et 2,5.

Les flux futurs ont pour point de départ le budget de l'année suivante multiplié par un coefficient de probabilité égal au ratio écarté constaté sur les dix précédentes années entre les résultats d'exploitation réalisés et ceux qui avaient été budgétés.

Ces flux sont, à défaut de perspectives spécifiques, augmentés chaque année de l'inflation sur les quatre années suivantes. La valeur terminale de la cinquième année est obtenue en divisant le flux par le coût moyen pondéré des capitaux permanents sans minoration de l'inflation ce qui revient techniquement à considérer que les résultats s'effriteront chaque année de l'inflation.

Lorsque cela est possible, les terrains et constructions sont soustraits des actifs immobilisés, l'amortissement neutralisé et remplacé par un loyer. Cette correction revient à ne pas justifier de goodwill du fait de bâtiment totalement amorti et inversement à ne pas déprécier les terrains et constructions en dessous de leur valeur nette comptable.

A cette réserve près, il est considéré que la juste valeur des actifs ne peut jamais être connue de façon fiable.

En conséquence, la valeur d'utilité ainsi calculée doit couvrir le montant des actifs immobilisés et du goodwill.

Toute insuffisance entraîne une dépréciation irréversible du goodwill voire, au-delà, une dépréciation réversible sur les actifs immobilisés engagés plafonnée à leur valeur nette comptable.

10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement, s'il en existe, sont comptabilisés selon la méthode de référence au coût minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par ses amendements.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe, lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue quatre catégories d'actifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique résultant d'une évaluation spécifique (classement selon IFRS 7) :

- actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- prêts et créances : l'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs disponibles à la vente :
 - Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués par les titres de participation non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de manière fiable, les actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition.
 - Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de pertes de valeur qui sont comptabilisées en résultat. La juste valeur est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue plusieurs catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- passifs financiers évalués à leur juste valeur : les emprunts sont initialement évalués à la juste valeur des montants reçus diminuée des coûts de transactions,
- autres passifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués au coût amorti.

12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La catégorie des prêts et créances comprend également la trésorerie, c'est-à-dire les caisses, les dépôts à vue et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides à trois mois au plus, indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

13. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks, est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ».

Les produits finis et les encours de productions sont évalués à leur coût de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Par ailleurs, une probabilité d'utilisation des stocks est déterminée d'après le taux de rotation des articles créés depuis plus d'un an.

Lorsque la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

14. CREANCES

Les créances sont retenues à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers existe, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

16. ENGAGEMENTS DE RETRAITE, MEDAILLES DU TRAVAIL

Ils sont comptabilisés en provisions non courantes.

Les indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont évaluées selon une méthode prospective actualisée. Les hypothèses principales retenues sont que les départs en retraite se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres. Les pensions de retraite complémentaire du personnel de DOM Allemagne sont aussi évaluées selon la même méthode prospective actualisée.

La provision tient compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence aux dates de réalisation des événements générateurs de paiements.

La norme comptable impose d'appliquer comme taux actuariel les taux de rendement des obligations des sociétés de catégories AA pour des durations reflétant le calendrier des décaissements. Le taux actuariel ainsi retenu est de 1,8 % en 2016, contre 2,0 % en 2015. Symétriquement il est pris en compte une inflation (0,6 % en 2016) et une progression des salaires due aux promotions hors inflation (1,0 % environ), variables par pays.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses des indemnités de fin de carrière sont comptabilisés directement dans le résultat global avant d'être classés en réserves au bilan.

17. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les goodwill dégagés lors de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en monnaie étrangère et convertis par la suite au cours de clôture.

18. IMPOT SOCIETE

Le montant des impôts effectivement dû à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés calculés selon la méthode bilancielle, c'est-à-dire sur la base, des différences temporelles existant entre les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des comptes consolidés et les valeurs fiscales.

L'excédent des impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant au déficit reportable, sur les impôts différés passifs, est constaté dès lors que la probabilité de la réalisation de résultats futurs bénéficiaires est établie dans l'entité fiscale concernée.

La CVAE, répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables ») est incluse à la rubrique « impôt société ».

En revanche, le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE), constaté au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, a été enregistré en déduction des charges de personnel conformément à IAS 19.

19. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert de propriété correspondant généralement au transfert des risques et avantages, sauf décalage imposé par le client. Pour les activités ayant des contrats à long terme, le chiffre d'affaires est déterminé en appliquant la méthode dite de l'avancement.

20. DISTINCTION ENTRE RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les coûts de restructuration sont présentés sur une ligne distincte, tout comme les autres produits et charges significatifs à caractère non récurrent et les cessions d'actif.

De même, l'incidence de la comparaison entre les valeurs comptables nettes des actifs des sociétés et leur valeur recouvrable est comptabilisée séparément sur une ligne « variation des pertes de valeur » intégrant les dépréciations irréversibles des goodwill ainsi que les variations des dépréciations sur actifs immobilisés.

21. SECTEURS OPERATIONNELS

Les activités du Groupe se partagent entre les différents pôles d'activité :

- le pôle DOM SECURITY : serrures, cylindres et contrôles d'accès
- le pôle NEU : matériels et systèmes aérauliques de ventilation, dépoussiérage et transfert pneumatique
- le pôle MMD : échangeurs thermiques et stérilisateurs
- le pôle MAC : fenêtres, volets, stores, portes, portes de garage, fermetures industrielles
- le pôle ERYMA : solutions de sûreté, prévention, surveillance, maintenance, télégestion
- le pôle Autres : holdings et sociétés immobilières

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe.

22. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Ce tableau est conçu de manière à faire ressortir les flux opérationnels, les flux d'investissements et les flux de capitaux retraités de toutes les opérations internes au Groupe.

23. EFFETS DE PERIMETRE

Les principaux impacts de l'acquisition de la société espagnole MCM, sur le compte de résultat sont, en M€ :

Compte de résultat contributif en M€	31-12-2016 MCM	du 01-06-2015 au 31-12-2015 MCM
Chiffre d'affaires net	10,39	5,57
Marge	6,16	3,08
en % de production	59,2 %	58,5 %
Résultat opérationnel courant	0,41	0,49
Résultat opérationnel	0,41	0,49
Résultat net	0,19	0,25

Autres notes annexes aux états financiers consolidés

Sauf indication contraire, les chiffres ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – GOODWILL

Les valeurs des goodwill pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

	Valeurs brutes 31-12-2016	Dépréciations 31-12-2016	Valeurs nettes 31-12-2016	Valeurs nettes 31-12-2015
Pôle DOM SECURITY	81 626	48 293	33 333	33 333
<i>dont PICARD-SERRURES</i>	7 525	2 588	4 937	4 937
<i>dont DOM PARTICIPATIONS - BEUGNOT</i>	1 248	0	1 248	1 248
<i>dont DENY SECURITY</i>	27 814	10 796	17 018	17 018
<i>dont Groupe DOM</i>	7 435	0	7 435	7 435
<i>dont OMNITECH SECURITY</i>	2 696	0	2 696	2 696
Pôle NEU	1 003	1 003	0	0
<i>dont Groupe FEVI</i>	1 003	1 003	0	0
Pôle ERYMA	2 075	1 955	120	120
Total	84 704	51 251	33 453	33 453

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31-12-2016	31-12-2015
Frais de recherche & développement	698	695
Brevets, licences, marques	60 251	58 983
Autres immobilisations incorporelles	6 391	6 574
Immobilisations incorporelles en cours et avances	174	1 042
Total consolidé	67 514	67 294

La répartition des amortissements est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Frais de recherche & développement	689	693
Brevets, licences, marques	56 535	55 197
Autres immobilisations incorporelles	2 712	2 679
Total consolidé	59 936	58 569
Net	7 578	8 725

La variation de ces immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Net début d'exercice	8 725	8 748
Investissements	1 042	1 675
Cession / mises au rebut	-320	-368
Amortissement	-1 522	-1 376
Différence de change	-3	3
Reclassement	-344	34
Variation de périmètre		9
Net	7 578	8 725

Les investissements concernent principalement les pôles DOM SECURITY (714 K€) et NEU (142 K€).

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Pôle DOM SECURITY	1 160	964
Pôle NEU	402	402
Pôle MMD	57	46
Pôle MAC	2 281	3 318
Pôle ERYMA	3 503	3 786
Pôle Autres	175	209
Total consolidé	7 578	8 725

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
France	6 759	7 982
Etranger	819	743
Total consolidé	7 578	8 725

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Après incorporation des locations financières, la ventilation des immobilisations corporelles se présente de la façon suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Terrains et Aménagements	12 958	12 794
Terrains en crédit-bail	211	211
Constructions hors immeuble de placement	87 946	80 725
Constructions en crédit-bail	8 755	10 040
Installations techniques, matériel industriel	181 868	175 835
Matériel & outillage en crédit-bail	3 599	3 599
Autres immobilisations	35 351	34 085
Immobilisations corporelles en cours et avances	2 347	5 097
Total consolidé	333 035	322 386

La répartition des amortissements, incluant les dépréciations sur actifs dues aux tests de valeur, est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Terrains et Aménagements	1 898	1 875
Constructions	58 559	56 603
Constructions en crédit-bail	5 750	5 912
Perte de valeur cumulée	3 702	3 838
Installations techniques, matériel industriel	166 351	160 212
Matériel & outillage en crédit-bail	3 452	3 452
Autres immobilisations	27 547	26 335
Total consolidé	267 259	258 227
Net	65 776	64 159

La variation de ces immobilisations corporelles nettes est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Net début d'exercice	64 159	59 744
Investissements (y compris crédits-baux)	13 717	13 327
Cession / mises au rebut	-248	-131
Amortissement / dépréciation	-12 118	-11 969
Différence de change	-78	60
Reclassement	344	-34
Variation de périmètre		3 162
Net	65 776	64 159

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Pôle DOM SECURITY	28 248	29 646
Pôle NEU	4 792	5 334
Pôle MMD	6 266	6 698
Pôle MAC	17 363	13 793
Pôle ERYMA	215	147
Pôle Autres	8 892	8 541
Total consolidé	65 776	64 159

Les investissements se répartissent ainsi :

	31-12-2016	31-12-2015
Pôle DOM SECURITY	5 194	6 627
Pôle NEU	442	568
Pôle MMD	920	3 005
Pôle MAC	6 139	1 752
Pôle ERYMA	164	94
Pôle Autres	858	1 281
Total consolidé	13 717	13 327

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
France	40 298	37 653
Etranger	25 478	26 506
Total consolidé	65 776	64 159

NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Elles correspondent aux sociétés TITAN ZAGREB (172 K€), ELZETT-FEK (773 K€) et SPRINGCARD (anciennement PROACTIVE) (156 K€), filiale à 33,9 % d'OMNITECH SECURITY.

Leurs données bilancieller, chiffres d'affaires et résultats, après retraitements de consolidation, pour une détention à 100 %, sont :

	ELZETT-FEK		TITAN ZAGREB		SPRINGCARD	
	2016	2015	2016	2015	2015	2014
Total des actifs	3 796	3 949	1 283	1 220	1 436	971
Situation nette	1 545	1 489	572	890	461	437
Chiffre d'affaires	10 417	10 557	1 538	1 465	1 927	1 550
Résultat net	26	22	-327	43	24	40

Compte tenu de l'arrêté tardif des comptes de la société SPRINGCARD, ses données sont présentées avec une année de décalage.

NOTE 5 - STOCKS

La répartition des stocks est la suivante :

	31-12-2016			31-12-2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	49 192	12 013	37 179	49 975	12 412	37 563
Encours de productions de biens et services	14 240	2 211	12 029	13 266	2 209	11 057
Produits intermédiaires et finis	12 666	2 454	10 212	12 681	2 232	10 449
Marchandises	8 031	2 190	5 841	7 456	1 761	5 695
Total	84 129	18 868	65 261	83 378	18 614	64 764

NOTE 6 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - REPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CLASSE (IFRS 7) ET PAR CATEGORIE (IAS 39)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2016
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants			5 649		5 649
Autres actifs non courants					0
Créances clients et autres créances			115 930		115 930
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106 011				106 011
Autres actifs courants			22 046	2 225	24 271

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2015
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants			4 848		4 848
Autres actifs non courants					0
Créances clients et autres créances			111 609		111 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 567				101 567
Autres actifs courants			24 471	2 628	27 099

Les passifs financiers, emprunts et dettes financières, dettes fournisseurs et autres passifs courants sont enregistrés au cout amorti.

NOTE 6.1 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs dont l'échéance est supérieure à 1 an	31-12-2016	31-12-2015
Autres participations financières	109	118
Prêts, dépôts, couverture de pensions	3 543	3 262
Autres immobilisations financières	1 997	1 468
Total consolidé	5 649	4 848

NOTE 6.2 – CLIENTS

La rubrique se présente comme suit :

	31-12-2016	31-12-2015
Brut	122 937	119 510
Dépréciation	-7 007	-7 901
Net	115 930	111 609

Il n'y a pas de créance client à plus d'un an non dépréciée.

NOTE 6.3 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31-12-2016	31-12-2015
Créances d'exploitation	22 046	24 471
Charges constatées d'avance	2 225	2 628
Total consolidé	24 271	27 099

NOTE 6.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

Ils se détaillent comme suit en valeur nette :

	31-12-2016	31-12-2015
Valeurs mobilières de placement et équivalents de trésorerie	68 650	54 884
Disponibilités	39 385	46 683
Total consolidé	108 035	101 567

Les valeurs mobilières de placement sont pratiquement exclusivement constituées de certificat de dépôt auprès de banque de premier ordre.

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016, le capital social est composé de 89 969 862 actions de 0,90 €. La Société possède 2 455 133 actions propres, soit 2,7 %.

Les intérêts minoritaires (32,9 M€) proviennent principalement du pôle DOM Security (27,7 M€) détenu à 69,33% par Groupe SFPI SA.

NOTE 8 - PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan consolidé ont évolué de la manière suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	50 635	50 349
Droits des représentants en Allemagne	1 505	1 479
a/ Provisions non courantes	52 140	51 828
Restructuration	4 012	9 401
Litiges, réclamations et garanties	9 100	8 501
Divers	919	1 047
b/ Provisions courantes	14 031	18 949
Total Provisions	66 171	70 777

Les variations des provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions se détaillent comme suit :

	31-12-2016	31-12-2015
Indemnité de fin de carrière et pensions en début de période	50 349	50 239
<i>Eléments comptabilisés dans le compte de résultat</i>	1 175	545
Coûts des services de l'exercice	1 881	1 284
Coûts financiers	962	1 238
Prestations versées ou provisions reprises	-1 668	-1 977
<i>Eléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</i>	-889	-435
Ecart actuariels	-889	-435
Entrée de périmètre		
Indemnité de fin de carrière et pensions en fin de période	50 635	50 349

Une hausse de 0,3 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une diminution des indemnités de retraite de 2,2 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 1,5 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

Une baisse de 0,3 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une augmentation des indemnités de retraite de 2,3 M€. Ce montant aurait été comptabilisée pour 1,6 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

NOTE 9 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti.

Leur répartition au 31 décembre 2016, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et Dettes	Total au 31-12-2016				Total 31-12-2015
	<1 an	>1 an à <5 ans	>5 ans	Total	
Emprunts et Dettes	9 257	30 422	1 808	41 487	39 882
Crédits-baux et locations financières	426	624		1 050	1 358
Intérêts courus sur les emprunts	22			22	15
Concours bancaires courants	4 264			4 264	2 244
Auprès des établissements de crédit	13 969	31 046	1 808	46 823	43 499
Autres dettes financières	25	0		25	311
Participation	158	499		657	572
Auprès d'autres organismes	183	499	0	682	883
Total	14 152	31 545	1 808	47 505	44 382
Soit à court terme et long terme	14 152		33 353		

Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2016, soit 106 011 K€ contre 101 567 K€ au 31 décembre 2015.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-2016	31-12-2015
Disponibilités et autres titres placés	108 035	101 567
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-46 823	-43 499
Trésorerie nette auprès des établissements de crédits	61 212	58 068
Autres dettes financières	-682	-883
Trésorerie globale nette	60 530	57 185

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

	Pôle DOM SECURITY	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2016
Dettes < 1 an	2 375	2 172	2 725	737	1 504	4 639	14 152
Dettes > 1 an et < 5 ans	6 340	886	7 640	2 068		14 611	31 545
Dettes > 5 ans	491	120		44		1 153	1 808
Total	9 206	3 178	10 365	2 849	1 504	20 403	47 505
Trésorerie	31 889	12 676	22 211	17 909	1 709	21 641	108 035
Total Trésorerie nette 2016	22 683	9 498	11 846	15 060	205	1 238	60 530
Total Trésorerie nette 2015	13 744	10 220	19 449	18 511	2 089	-6 828	57 185

Comme indiqué en pied du tableau de flux, l'incidence du 31 décembre 2016 qui tombait un samedi a reporté les dates d'opérations bancaires au 2 janvier 2017. Les règlements clients et fournisseurs ainsi décalés auraient accru la trésorerie de MAC de 5 841 K€ et celle de DOM SECURITY de 682 K€.

Risque de taux :

Le Groupe SFPI n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent. Au 31 décembre 2016, le Groupe a conclu différents instruments (cap et swap de taux). La valorisation de ces derniers s'élève à -155 K€ et est comptabilisée dans les autres passifs financiers. La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts ressort à 1,3 % en 2016 contre 1,7 % en 2015.

Sûretés réelles :

Les emprunts et dettes financières font l'objet des sûretés réelles suivantes :

Pôle DOM SECURITY

- Nantissement des 850 titres OMNITECH SECURITY chez DOM SECURITY couvrant un emprunt d'acquisition résiduel de 1 200 K€.

NOTE 10 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Dettes Fournisseurs	63 618	62 006
Dettes d'impôt	1 727	3 532
Dettes sociales et fiscales	42 280	46 146
Autres dettes	5 401	4 461
Avances et acomptes reçus sur commandes	10 984	15 248
Produits constatés d'avance	1 687	1 669
Autres passifs financiers	60 352	67 524

L'échéance des autres passifs financiers est à moins d'un an à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes et des produits constatés d'avance dont l'échéance peut varier en fonction des termes contractuels.

Les contrats par affaires peuvent s'analyser comme suit :

	31-12-2016	31-12-2015
Actif	8 169	6 340
- Stocks et encours nets	1 552	1 274
- Créances clients nets	11 964	12 955
- Avances et acomptes reçus sur commande	-5 288	-7 002
- Provisions courantes	-59	-887
Passif	-2 073	-1 675
- Stocks et encours nets	391	316
- Créances clients nets	553	6 320
- Avances et acomptes reçus sur commande	-2 988	-7 501
- Provisions courantes	-29	-810

NOTE 11 – IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs découlent de l'incidence :

	31-12-2016	31-12-2015
- des charges temporairement non déductibles	3 969	5 658
- des provisions sur actifs liées aux tests de perte de valeur	820	943
- des déficits fiscaux reportables	2 055	1 144
- des retraitements de consolidation suivants :		
Crédit baux et locations financières	89	-117
Marges internes	602	471
Retraites et pensions	8 538	9 237
Ajustements aux normes groupe des taux d'amortissement et des règles de provisions des sociétés étrangères	1 704	2 150
Divers	10	10
Total consolidé	17 787	19 496

Les impôts différés passifs sont principalement afférents au pôle DOM Security concernant la revalorisation des actifs de DOM Allemagne restant à amortir pour 1 803 K€ et au pôle ERYMA pour 675 K€.

Les impôts différés liés aux déficits non activés s'élèvent à 3,5 M€ au 31 décembre 2016.

NOTE 12 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Pôle DOM SECURITY	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2016	Total 31-12-2015
Cautions données		10 983	593	5 303	5 034		21 913	21 293
Cautions reçues	339		630				969	1 278

Dans le cadre des acquisitions, la société bénéficie de garanties de passif.

NOTE 13 – CHIFFRE D'AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

La répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2016		2015	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Pôle DOM SECURITY	7 040	4,32%	170 147	33,14%	163 107	32,05%
Pôle NEU	-4 288	-5,49%	73 882	14,39%	78 170	15,36%
Pôle MMD	-322	-0,68%	46 867	9,13%	47 189	9,27%
Pôle MAC	859	0,47%	184 378	35,91%	183 519	36,06%
Pôle ERYMA	1 215	3,31%	37 949	7,39%	36 734	7,22%
Pôle Autres	6	3,68%	169	0,03%	163	0,03%
Total consolidé	4 510	0,89%	513 392	100,00%	508 882	100,00%

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2016		2015	
	France	Etranger	France	Etranger
Pôle DOM SECURITY	58 906	111 242	59 204	103 903
Pôle NEU	44 640	29 241	45 484	32 686
Pôle MMD	15 339	31 528	13 238	33 951
Pôle MAC	176 377	8 001	176 025	7 494
Pôle ERYMA	37 367	582	36 321	413
Pôle Autres	118	51	130	33
Total consolidé	332 747	180 645	330 402	178 480

Le compte de résultat par branche est le suivant :

2016	Pôle DOM SECURITY	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	170 256	73 937	46 867	184 379	37 957	-4	513 392
Marge	121 775	38 161	28 869	99 925	23 097	82	311 909
en % production	71,05%	51,50%	61,68%	54,31%	60,88%		60,66%
en % CA	71,52%	51,61%	61,60%	54,20%	60,85%		60,75%
Résultat Opérationnel Courant	16 633	3 699	5 230	6 205	1 394	-185	32 976
Résultat Opérationnel	15 535	3 699	5 174	6 019	1 121	-183	31 365
Résultat Financier	-34	-103	158	-29	-50	219	161
Impôt	-4 399	-942	-2 052	-2 121	-1 197	-73	-10 784
Résultat net	11 018	2 655	3 280	3 870	-125	-40	20 658

2015	Pôle DOM SECURITY	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	163 232	78 223	47 189	183 520	36 737	-19	508 882
Marge	115 466	39 587	28 929	101 259	23 237	85	308 563
en % production	71,0%	50,7%	62,1%	55,1%	63,2%		60,7%
en % CA	70,7%	50,6%	61,3%	55,2%	63,3%		60,6%
Résultat Opérationnel Courant	12 544	5 107	5 137	3 891	727	-154	27 252
Résultat Opérationnel	10 236	5 107	5 137	-3 616	353	-2 351	14 866
Résultat Financier	-178	-46	129	93	-112	-99	-213
Impôt	-3 366	-1 843	-1 873	1 053	-217	329	-5 917
Résultat net	6 737	3 217	3 392	-2 470	24	-2 119	8 781

La colonne « Autres et Retraitements » comprend :

- l'activité holding du Groupe,
- les éliminations entre les secteurs opérationnels.

Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des branches d'activité est la suivante :

	Total des Actifs (valeur nette)		Total des Passifs non courants		Total des Passifs courants	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Pôle DOM SECURITY	178 497	178 187	47 524	49 354	41 052	45 883
Pôle NEU	53 476	58 960	4 228	4 666	31 929	36 905
Pôle MMD	43 352	44 772	4 602	5 128	14 346	14 007
Pôle MAC	114 089	104 270	14 035	6 937	46 387	46 919
Pôle ERYMA	26 453	24 471	2 117	1 385	13 259	11 306
Pôle Autres	28 974	26 226	16 038	19 993	6 907	8 069
Total consolidé	444 841	436 886	88 544	87 463	153 880	163 089

NOTE 14 – AMORTISSEMENTS, VARIATION DES PROVISIONS ET PERTE DE VALEUR

a) Amortissements

Les amortissements du résultat opérationnel courant, soit 13 123 K€ comprennent ceux provenant des retraitements de crédits-baux et des locations financières pour 257 K€.

b) Variation des Dépréciations et Provisions

Les valeurs positives indiquent un profit ou une diminution de la provision.

	31-12-2015	Variation périmètre	Dotations/reprises en Compte de résultat			Dotations/reprises en Autres éléments du résultat global		31-12-2016
			Résultat courant	Résultat opérationnel non courant	Résultat financier et Impôt	Ecart de conversion	Autres (écarts actuariels)	
Dépréciation de Stock	18 614		294			-40		18 868
Dépréciation Clients	7 901		-893			-1		7 007
Dépréciation Créances	2 124		189	83	11			2 407
Provisions non courantes	51 828		1 328	-116		-11	-889	52 140
Provisions courantes	18 949		29	-4 914		-33		14 031
Total	99 416	0	947	-4 947	11	-85	-889	94 453

Les reprises de provisions sur créances clients ont eu pour contrepartie des charges liées à la constatation de pertes sur créances irrécouvrables pour 1 519 K€.

c) Variation des pertes de valeur et dépréciation des goodwill

Les pertes de valeur comptabilisées au compte de résultat concernent le pôle DOM SECURITY (455 K€).

Les calculs décrits en note I.9 ont été effectués sur la base d'une prime de risque de 6,55 %, et d'un taux d'emprunt sans risque de 0,46 % (TEC à 10 ans). Ces taux en 2015 étaient respectivement de 6,55 % et 0,83 %.

Une hausse de 0,5 point de ces deux taux n'aurait aucune incidence sur la dépréciation des goodwill du Groupe.

Une amélioration ou une détérioration de 5 % des EBIT prévisionnels n'auraient pas eu d'impact sur l'exercice.

NOTE 15 – RESULTAT OPERATIONNEL

En 2015, le résultat opérationnel comprenait des coûts de restructurations pour 10,2 M€ dans les pôles MAC, DOM SECURITY et ERYMA, ainsi que les coûts relatifs à l'acquisition de la coquille vide EMMÉ SA, de l'opération de fusion et du maintien de la cotation pour 2,2 M€.

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	2016	2015
Produits des placements	621	703
Produits de change	717	613
Autres produits financiers	1 067	943
Intérêts et charges financières assimilés	-738	-853
Intérêts sur crédit-bail	-33	-46
Charges de change	-633	-728
Autres charges financières	-840	-845
Total consolidé	161	-213

Le résultat de change comprend des écritures techniques de consolidation équilibrant les éliminations internes calculées au taux moyen. En 2016, les variations de la Livre Sterling et du Dollar Américain ont généré un produit de 133 K€. En 2015 les variations du Franc Suisse et de la Livre Sterling avaient provoqué une charge de 190 K€.

NOTE 17 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt net consolidé se décompose ainsi :

	2016	2015
Impôt Sociétés France	6 604	4 364
Impôt Sociétés Etranger	2 039	1 751
Impôt différé net	2 141	-198
Impôt net consolidé	10 784	5 917

Les mouvements du compte d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Actif	Passif	Solde
Impôts différés au 31-12-2015	19 496	2 331	17 165
Variation de la période			
<i>dont variation dans le compte de résultat</i>	-1 421	720	-2 141
<i>dont variation dans les autres éléments du résultat global</i>	-288		-288
<i>dont variation de périmètre</i>			0
Impôts différés au 31-12-2016	17 787	3 051	14 736

Le tableau de ventilation de l'impôt société se présente comme suit :

	2016	2015
Résultat avant impôt	31 526	14 653
CVAE (inclus dans IS)	-2 612	-2 661
CICE (inclus dans les charges de personnel)	-3 542	-3 574
Crédit d'impôt (inclus dans les subventions)	-1 185	-943
Dépréciation goodwill		
Résultat imposable	24 187	7 475
Charge d'impôt théorique (taux de la mère consolidante 33,33 %)	8 062	2 492
CVAE	2 612	2 661
Différence de taux d'imposition	-385	-492
Impact des déficits non activés	-187	-47
Impact des différences permanentes	281	709
Impact des changements de taux	820	
Impact des régularisations sur exercices antérieurs	-629	456
Autres	210	138
Charge d'impôt effective	10 784	5 917

Tous les taux d'impôt étranger sont inférieurs à celui de la France avec des taux d'imposition des sociétés étrangères variant entre 9 % en Hongrie et 32 % en Italie.

L'impact des changements de taux sur les impôts différés actifs provient des taux d'imposition français et hongrois votés à la baisse.

NOTE 18 – RESULTAT PAR ACTION

	31-12-2016	31-12-2015
Nombre d'actions au capital	89 969 862	89 969 862
Actions d'autocontrôle	2 455 133	2 455 133
Nombre d'actions au capital	87 514 729	87 514 729
Résultat net par action de base et dilué en €	0,19	0,08

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, déduction faite des actions détenues en autocontrôle.

Aucun instrument dilutif du capital n'a été émis par la Société.

NOTE 19 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe SFPI se ventilent de la manière suivante :

	31-12-2016	31-12-2015
Cadres	669	702
Agents de maîtrise et employés	1 420	1 461
Ouvriers	1 717	1 681
Total	3 806	3 844

Les effectifs en fin d'année se répartissent comme suit :

	France		Etranger		Total	
	31-12-2016	31-12-2015	31-12-2016	31-12-2015	31-12-2016	31-12-2015
Pôle DOM SECURITY	558	537	1 030	968	1 588	1 505
Pôle NEU	349	341	26	29	375	370
Pôle MMD	229	233	123	139	352	372
Pôle MAC	1 221	1 255	34	36	1 255	1 291
Pôle ERYMA	282	301	0	0	282	301
Pôle Autres	15	14	3	3	18	17
Total consolidé	2 654	2 681	1 216	1 175	3 870	3 856

NOTE 20 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe figure avant la partie « *Principes comptables, méthode d'évaluation, options IFRS retenues* ».

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions et soldes avec les parties liées et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Parties liées en amont			222	314			0	2
Sociétés associées (mises en équivalence)	1 109	1 001	686	729	272	281	69	218
Autres parties liées			1 472	1 454			69	139
Total	1 109	1 001	2 380	2 497	272	281	138	359

Les mandataires au sens de la norme IAS 24 perçoivent une rémunération à court terme dont le montant est le suivant :

	2016	2015
Rémunération à court terme hors charges patronales	519	495
Charges patronales sur rémunération	209	193

NOTE 21 – DIVIDENDES PROPOSES

Le dividende qui sera proposé aux Actionnaires lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2017 est de 0,05 euros par action.

NOTE 22 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2016	KPMG	DELOITTE
Honoraires afférents à la certification des comptes	238	507
Autres honoraires	21	0

NOTE 23 – PASSIFS EVENTUELS

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2016.

NOTE 24 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 25 avril 2017, aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture du 31 décembre 2016.

Procédure de contrôle interne

RAPPORT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ↳ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- ↳ des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- ↳ de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

1 – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

1.1 Composition du Conseil d'administration

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat
Henri MOREL <i>Administrateur et Président Directeur Général</i>	Non	2015	2021
Jean-Bertrand PROT <i>Administrateur et Directeur Général-délégué</i>	Non	2015	2021
Hervé HOUDART <i>Administrateur</i>	Oui	2015	2021
Valentine LAUDE <i>Administrateur</i>	Oui	2015	2021
Sophie MOREL <i>Administrateur</i>	Non	2015	2021
NAXICAP PARTNERS <i>Administrateur</i> Représentée par Cyrille SEYDOUX	Non	2015	2018
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR <i>Administrateur</i> Représentée par Thierry WENDLING	Non	2015	2018

Les administrateurs ont pris la décision formelle de se mettre en conformité avec le principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes (40 % au moins d'administrateur de chaque sexe). La régularisation sera effectuée au prochain Conseil d'administration.

1.2 Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par courrier électronique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

1.3 Fréquence des réunions - Tenue des réunions - Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'administration s'est réuni quatre (4) fois, et le taux de participation des administrateurs à ces réunions était de 93 %.

Ces réunions énumérées ci-dessous, se sont déroulées à Paris 17^{ème} au 20 rue de l'Arc de Triomphe :

Conseil d'administration du 12 janvier 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du Comité d'audit.
Conseil d'administration du 26 avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen et arrêté du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; ▪ Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; ▪ Etablissement du rapport de gestion et d'activité sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; ▪ Approbation du rapport du Président Directeur Général établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce ; ▪ Conventions et engagements réglementés ; ▪ Actionnariat salarié ; ▪ Jetons de présence ; ▪ Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle sur les comptes dudit exercice.
Conseil d'administration du 10 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition des jetons de présence.
Conseil d'administration du 27 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2016 ; ▪ Publication financière légale ; ▪ Autorisation des modifications des conventions et engagements réglementés ; ▪ Examen des conventions et engagements réglementés.

1.4 Comité d'audit

Un Comité d'audit a été mis en place par le Conseil d'administration du 12 janvier 2016. La mission de ce Comité d'audit est assumée par les membres du Conseil d'administration à l'exclusion du Président Directeur Général et du Directeur Général-délégué. Trois des membres du Comité d'audit possèdent des compétences particulières en matière financière et comptable.

A ce titre, et conformément à la loi, le Comité d'audit assurera le suivi :

- ↳ du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- ↳ du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ↳ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ↳ de l'indépendance des commissaires aux comptes et revue des services autres que la certification des comptes (SACC).

Dans le cadre de cette mission d'audit, le Comité d'audit se réunira avant chaque arrêté des comptes de la Société. Ainsi, le Comité d'audit s'est réuni les :

- ↳ **23 mars 2016** : afin d'examiner et analyser les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2015.
- ↳ **27 septembre 2016**, afin :
 - de nommer le Président du Comité d'audit ;
 - d'examiner et analyser les comptes consolidés au 30 juin 2016.
- ↳ **25 avril 2017**, afin : d'examiner et analyser les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016.

1.5 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

2 – PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS.

Je vous informe qu'au sein du Groupe, les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux font l'objet d'un examen préalable par l'organe compétent. Il examine l'ensemble des règles relatives à la détermination de la partie fixe, et, le cas échéant, variable, des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

L'ensemble de ces éléments est ensuite examiné en séance plénière du Conseil d'administration, et soumis, depuis la loi du 9 décembre 2016, aux votes *ex ante* (pour les rémunérations à venir) et *ex post* (pour les rémunérations antérieures) des actionnaires.

3 – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE.

Je vous précise que la société GROUPE SFPI s'est appuyée sur l'édition de septembre 2016 du code de gouvernement d'entreprise de MIDDLENEXT pour les Valeurs moyennes et petites est consultable sur le site internet suivant : http://www.middlenext.com/IMG/pdf/2016_CodeMiddlenext-PDF_Version_Finale.pdf.

A ce titre, le conseil d'administration (le « Conseil ») a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».

En outre, la Société souscrit aux recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS		APPLIQUEE		COMMENTAIRES
		OUI	NON	
R 1	Déontologie des membres du Conseil		X	La mise en place du code de déontologie est en cours.
R 2	Conflits d'intérêts	X		Le Conseil veille à mettre en place en son sein toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts.
R 3	Composition du Conseil Présence de membres indépendants	X		Le Conseil est composé de sept (7) membres, dont deux (2) membres indépendants.
R 4	Information des membres du Conseil	X		Avant chaque réunion, les administrateurs reçoivent les informations et documents nécessaires à la préparation des conseils d'administration et ce, dans un délai suffisant.
R 5	Organisation des réunions du Conseil et du Comité d'audit	X		Le Conseil et le Comité d'audit se réunissent à chaque arrêté des comptes et lorsque cela est nécessaire. Néanmoins, le rythme de quatre (4) réunions annuelles n'est pas appliqué, compte tenu de la taille du Groupe et du management très resserré autour du Président.
R 6	Mise en place de comités	X		Le seul comité existant est le Comité d'audit dont la mission est assurée par les administrateurs dans les conditions prévues par les textes.
R 7	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil		X	Le règlement intérieur est en cours d'élaboration.
R 8	Choix de chaque administrateur	X		Le choix de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, et est déterminé en fonction des compétences.
R 9	Durée des mandats des membres du Conseil	X		La durée du mandat des membres du Conseil est de trois (3) années.
R 10	Rémunération de l'administrateur	X		La répartition des jetons de présence est arrêtée par le Conseil qui prend en compte l'assiduité de chaque administrateur.
R 11	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X	Le Président estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.
R 12	Relation avec les « actionnaires »	X		Le Président reçoit les actionnaires qui le souhaitent et discute avec eux à l'issue de chacune des réunions des assemblées générales.

R 13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		Se reporter au tableau figurant dans le rapport de gestion du Conseil.
R 14	Préparation de la succession des « dirigeants »	X		Ce sujet n'est pas d'actualité.
R 15	Cumul contrat de travail et mandat social		X	Pas concernée.
R 16	Indemnités de départ		X	Pas concernée.
R 17	Régimes de retraite supplémentaires	X		L'information relative aux régimes de retraite accordés au Président est communiquée dans le rapport aux actionnaires.
R 18	Stock-options et attribution gratuites d'actions		X	Pas concernée.
R 19	Revue des points de vigilance	X		

3.1 Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la direction générale, le management et les autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs.

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

3.2 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre Société est assuré par les services Contrôle de gestion et Juridique de la société GROUPE SFPI.

En vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes, le service contrôle de gestion de GROUPE SFPI, procède à l'audit des comptes de chacune des filiales préalablement à l'intervention des commissaires aux comptes.

Ce service contrôle et supervise également le reporting financier adressé tous les mois par chaque filiale. Il pilote l'adaptation des procédures comptables et budgétaires ainsi que la centralisation des informations financières. Il produit la consolidation du pôle, il gère les assurances.

Le Directeur de contrôle de gestion, rend compte au Président Directeur Général du résultat des travaux de son service, et le cas échéant, formule des recommandations.

Un code déontologique pour maîtriser les risques financiers a été signé par tous les dirigeants des filiales ainsi que leurs cadres principaux.

La comptabilisation des opérations de trésorerie et les rapprochements bancaires du Groupe sont également assurés par le service Finances et Contrôle de gestion de GROUPE SFPI.

La fonction trésorerie et financement est organisée autour du trésorier.

Ses fonctions principales sont :

- suivi des flux financiers et répartition des fonds,
- suivi des opérations de placements ou d'emprunts financiers,
- gestion des lignes de trésorerie et des engagements.

Dans le cadre de la maîtrise des risques juridiques, la Direction juridique de GROUPE SFPI assure la rédaction des actes, assiste et conseille les filiales dans les affaires juridiques. Elle gère et suit les dossiers contentieux en liaison avec les avocats du Groupe.

3.3 Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles ci-après sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux des filiales, pour suivre et contrôler, à partir de tableaux de bord mensuels, les ventes réalisées facturées, la prise de commandes, les taux de marges, etc. pour comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec les objectifs fixés budgétés,
- au niveau des départements techniques des filiales, pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en terme de service après-vente, support technique, tests et référencement produits et recherches de solutions.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département Finances et Contrôle de gestion.
- Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptable en vigueur et appliquées par la Société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.
- La Direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la Direction Finances et Contrôle de gestion. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

3.4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire annuelle sont fixées par l'article 19 des statuts de la Société.

3.5 La structure du capital social de la Société au 31 décembre 2016 est la suivante :

Identité des personnes physiques ou morales	% capital social
<i>Personnes physiques</i>	
Henri MOREL	5,6
Jean-Bertrand PROT	0,8
<i>Personnes morales</i>	
ARC MANAGEMENT SA	51,06
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR SAS	11,01
SPRING MANAGEMENT SAS	12,90
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT SA	3,5
GROUPE NAXICAP	5,6
PUBLIC	6,6
AUTOCONTROLE	2,7

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

3.6 Information et communication des actionnaires

L'essentiel de l'information des actionnaires se fait par le biais du site **web** de la Société (www.groupe-sfpi.com) sous le contrôle et la direction du Président Directeur Général de GROUPE SFPI.

3.7 Principaux risques auxquels est confronté le Groupe, et procédures de gestion

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'encours résultant d'analyses financières spécifiques.

Risque de taux et de change

Il n'y a plus d'emprunt à taux variable.

Le GROUPE SFPI est peu exposé au risque de change.

Assurance

Le Groupe a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par son activité.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme à risque.

4 – POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL.

Les fonctions de Directeur Général sont assurées exclusivement par le Président du Conseil d'administration.

Le Président du conseil d'administration est cependant assisté par un directeur général délégué.

Aucune limitation, en dehors de celles prévues par les dispositions légales, n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général :

Henri MOREL

Rapport des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE SFPI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe sur les comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG SA

Nahid SHEIKHALISHAHI

Deloitte & Associés

Philippe SOUMAH

Rapport des commissaires aux comptes

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES DE GROUPE SFPI SA AVEC SES FILIALES

Personnes et sociétés concernées :

Henri MOREL, Président de DENY SECURITY SAS, Président de DOM-METALUX SAS, Président de PICARD-SERRURES SAS, Président DOM RONIS SAS, Administrateur et PDG de DOM SECURITY SA, Président de OMNITECH SECURITY SAS, Gérant de SECU Beteiligungs-GmbH, elle-même Gérante de DOM SICHERHEITSTECHNIK GmbH & Co KG, Membre du Conseil de Surveillance de DOM-TITAN D.D, Administrateur de DOM-CR, Membre du Conseil de Surveillance de EURO-ELZETT, Administrateur de DOM-MCM, Administrateur de DOM-Suisse, Administrateur de DOM-UK, Administrateur de UCEM, Administrateur et PDG de NEU SA, Conseiller de MAC SAS, Président d'ERYMA HOLDING, elle-même Présidente d'ERYMA TELESURVEILLANCE, et Administrateur et Président Directeur Général de GROUPE SFPI SA.

Jean-Bertrand PROT, Président de MMD SAS, Administrateur de NEU SA, Conseiller et Président du Conseil de Surveillance de MAC SAS, Président de FRANCE FERMETURES SAS, Président de SIPA MENUISERIES SAS, Président d'ERYMA SAS, Directeur Général d'ERYMA HOLDING, elle-même Présidente d'ERYMA TELESURVEILLANCE, et Administrateur et Directeur Général Délégué de GROUPE SFPI SA.

FABER FRANCE SAS ; BAIE OUEST SA ; SMVO SAS ; BOFLEX SA ; POINT EST.

Nature et objet :

Convention de prestations de services dans laquelle la société GROUPE SFPI SA s'engage à fournir à ses filiales son assistance et ses conseils dans les domaines : gestion, finance, organisation administrative, comptable et juridique, informatique, marketing/commercial, recherche et développement.

Modalités :

Cette rémunération est déterminée par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires hors taxes annuel de chaque société ou le chiffre d'affaires consolidé de la société et de ses filiales :

- 1 % pour les filiales DENY SECURITY SAS, DOM-METALUX SAS, PICARD-SERRURES SAS, DOM RONIS SAS, DOM SECURITY SA, OMNITECH SECURITY SAS, FRANCE FERMETURES SAS, SIPA MENUISERIES SAS,
- 0,6 % pour la filiale NEU SA,

- 0,7 % pour les filiales DOM SICHERHEITSTECHNIK GmbH & Co KG, DOM-TITAN D.D, DOM-CR, EURO-ELZETT, DOM-MCM, DOM SUISSE, DOM-UK, UCEM, DOM-NEDERLAND, MAC SAS, FABER FRANCE SAS, BAIE OUEST SA, SMVO SAS, BOFLEX SA, ERYMA SAS, ERYMA TELESURVEILLANCE SAS,
- 0,35 % pour la filiale MMD SAS.

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 relatif à cette convention se décompose ainsi :

Filiale	Montant
DENY SECURITY SAS	224 850 € HT
DOM-METALUX SAS	119 120 € HT
PICARD-SERRURES SAS	156 690 € HT
DOM RONIS SAS	148 278 € HT
DOM SECURITY SA	26 226 € HT
OMNITECH SECURITY SAS	62 480 € HT
DOM SICHERHEITSTECHNIK GmbH & Co KG	416 003 € HT
DOM-TITAN D.D	72 870 € HT
DOM-CR	34 566 € HT
EURO-ELZETT	37 009 € HT
DOM-MCM	71 799 € HT
DOM SUISSE	28 076 € HT
DOM-UK	25 543 € HT
UCEM	22 701 € HT
DOM-NEDERLAND	85 001 € HT
MMD SAS	147 539 € HT
NEU SA	439 054 € HT
MAC SAS	656 166 € HT
FRANCE FERMETURES SAS	640 810 € HT
FABER FRANCE SAS	46 046 € HT
BAIE OUEST SA	26 544 € HT
SMVO SAS	14 301 € HT
BOFLEX SA	45 500 € HT
ERYMA SAS	202 783 € HT
ERYMA TELESURVEILLANCE SAS	49 014 € HT
POINT EST SAS	18 294 € HT
SIPA MENUISERIES	34 190 € HT
Total	3 851 453 € HT

Les avenants signés les 25 juillet, 26 juillet et 30 août 2016 pour les filiales DENY SECURITY SAS, DOM-METALUX SAS, PICARD SERRURES SAS, DOM RONIS SAS, DOM SECURITY SA, OMNITECH SECURITY SAS, DOM SICHERHEITSTECHNIK GmbH & Co KG, DOM-TITAN D.D, DOM-CR, EURO-ELZETT, DOM-MCM, DOM SUISSE, DOM-UK, UCEM, DOM-NEDERLAND, MMD SAS, NEU SA, MAC SAS, FRANCE FERMETURES SAS, FABER FRANCE SAS, BAIE OUEST SA, SMVO SAS, BOFLEX SA, ERYMA SAS, ERYMA TELESURVEILLANCE SAS, POINT EST SAS, ont modifié la durée de la convention qui est désormais à durée indéterminée.

Concernant la filiale SIPA MENUISERIES, la convention a été conclue le 25 août 2016, pour une durée indéterminée, avec effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding, du gouvernement d'entreprise et de la bonne gestion des filiales.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES DE DATAGROUPE AVEC GROUPE SFPI SA

Société concernée :

GROUPE SFPI SA.

Nature et objet :

Convention de prestations de services du 31 octobre 2000 et ses avenants n°1 du 4 avril 2001, n°2 du 12 mars 2002, n°3 du 26 juin 2005, n°4 du 4 juillet 2007, n°5 du 15 février 2008 et n°6 du 26 juillet 2016, dans laquelle la société DATAGROUPE SA s'engage à fournir à la société GROUPE SFPI SA son assistance et ses conseils dans les domaines : financier et comptable, commercial, personnel, management et informatique.

Modalités :

L'avenant n°6 signé le 26 juillet 2016 a modifié la durée de la convention qui est désormais à durée indéterminée.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, relative à cette convention, est de 1 084 165 € H.T.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding, du gouvernement d'entreprise et de la bonne gestion des filiales.

CONTRAT DE CONSULTANT CONCLU ENTRE GROUPE SFPI SA ET LA SOCIETE SPRING MANAGEMENT SAS

Personne concernée :

Jean-Bertrand PROT, Président de SPRING MANAGEMENT SAS et Administrateur et Directeur Général Délégué de GROUPE SFPI SA.

Nature et objet :

Contrat de consultant du 15 juin 1999 et ses avenants n°1 du 20 mai 2003, n°2 du 11 février 2005, n°3 du 13 mai 2008, n°4 du 12 mai 2011 et n°5 du 27 juillet 2016, dans lequel la société SPRING MANAGEMENT SAS s'engage à fournir à la société GROUPE SFPI SA des prestations de conseils et assistance en matière de direction générale, organisation en entreprise, stratégie commerciale, marketing et politique générale, investissement industriel, rationalisation des coûts industriels, politique financière et préparation des budgets annuels.

Modalités :

L'avenant n°5 signé le 27 juillet 2016 a modifié la durée de la convention qui est désormais à durée indéterminée.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, relative à cette convention, est de 360 000 € H.T.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding, du gouvernement d'entreprise et de la bonne gestion des filiales.

CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA SOCIETE DOM SECURITY SA

Personne concernées :

Henri MOREL, Administrateur et Président Directeur Général de DOM SECURITY SA et GROUPE SFPI SA.
Jean-Bertrand PROT, Administrateur de DOM SECURITY SA et GROUPE SFPI SA et Directeur Général Délégué de GROUPE SFPI SA.
Sophie MOREL et Valentine LAUDE, Administrateurs de DOM SECURITY SA et GROUPE SFPI SA

Nature et objet :

Convention de sous-location du 27 septembre 2016 dans laquelle la société GROUPE SFPI SA s'engage à louer à la société DOM SECURITY SA une surface de bureaux de 75 m² situés à Paris (75017) au 20, rue de l'Arc de Triomphe.

Modalités :

Loyer annuel forfaitaire de 62 500 € hors taxes, charges comprises, payable trimestriellement à terme à échoir, soit 15 625 € hors taxes, charges comprises par trimestre.

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 relatif à cette convention est de 0 € hors taxes.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding, du gouvernement d'entreprise et de la bonne gestion des filiales.

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE CONCLUE ENTRE GROUPE SFPI SA ET SES FILIALES

Sociétés concernées :

GROUPE SFPI SA ; ses filiales et ses sous-filiales.

Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale du 30 septembre et 30 décembre 1999 et ses avenants n°1 du 16 mai 2011 et n°2 des 19 septembre et 20 septembre 2016.

Modalités :

L'avenant n°2 a matérialisé la substitution de la société GROUPE SFPI SA à la société SFPI.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding, du gouvernement d'entreprise et de la bonne gestion des filiales.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

BAIL COMMERCIAL CONCLU ENTRE GROUPE SFPI SA ET LA SOCIETE SCI BGM

Personne concernée :

Henri Morel, Gérant de SCI BGM et Administrateur et Président Directeur Général de GROUPE SFPI SA.

Nature et objet :

Location d'un ensemble immobilier à usage de bureaux situé à Paris (75017) – 20, rue de l'Arc de Triomphe.

Modalités :

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, relative à cette convention, est de 578 000 € H.T.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding, du gouvernement d'entreprise et de la bonne gestion des filiales.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG SA
Nahid SHEIKHALISHAHI

Deloitte & Associés
Philippe SOUMAH

Rapport des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE SFPI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La Direction de votre groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les goodwill et les actifs à durée de vie indéfinie.

La Direction de votre groupe procède à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans le paragraphe « 9 Perte de valeur » des principes comptables, méthodes d'évaluation et options IFRS retenues et dans la note « 14 c) Variation des pertes de valeur et dépréciation des goodwill » des états financiers.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que le paragraphe « 9 Perte de valeur » des principes comptables et la note « 14 c) Variation des pertes de valeur et dépréciation des goodwill » de l'annexe sur les comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG SA

Nahid SHEIKHALISHAHI

Deloitte & Associés

Philippe SOUMAH

Rapport des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE S.F.P.I. S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 28 avril 2017

KPMG S.A.

Nahid Sheikhalishahi
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Deloitte & Associés

Philippe Soumah
Associé

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales

RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel (ci-après « le Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 25 octobre 2016 et 27 avril 2017 pour une durée de 15 jours, avec des audits sur site les 13 et 14 décembre 2016 et un audit à distance entre le 29 mars 2017 et le 10 avril 2017. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent. Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les précisions du périmètre de publication présentées à l'*Annexe 1 : Référentiel* du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 19 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales :
 - o Effectif total et répartitions par genre et par âge
 - o Absentéisme
 - o Conditions de santé et sécurité au travail
 - o Fréquence et gravité des accidents du travail
 - o Politique de formation
 - o Nombre d'heures de formation
- informations environnementales :
 - o Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales
 - o Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets
- informations sociétales :
 - o Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des sites de Steriflow, Barriquand (Roanne), d'Eryma (Lanester), et de Franciflex (Guipry), nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sociétés que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 23 % et 53 % des données sociales quantitatives et 27 % des données environnementales quantitatives.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Nous attirons l'attention du lecteur sur l'objectif d'harmonisation des indicateurs que poursuit le Groupe SFPI, comme l'indique le rapport au paragraphe A.3.

Fait à Toulouse, le 27 avril 2017

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT

Jacques de SAINT FRONT
Président

Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2017

PROJET DES RESOLUTIONS

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice ; quitus aux administrateurs

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés et faisant ressortir un bénéfice net de 14 742 053,97 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice ; mise en paiement du dividende

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée par le Conseil d'administration.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 742 053,97 € est affecté de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 14 742 053,97 €.

Affectation :

- 5 % à la Réserve légale : soit 737 102,69 €
- Dividende : 4 498 493,1 € soit 0,05 € par action,
- Le solde du résultat de l'exercice, 9 506 458,18 € au compte Autres réserves, dont le solde d'un montant de 10 495 300,80 € sera porté à 20 001 758,98 €.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 16 juin 2017.

L'Assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Dividende par action
2012 / 2013	5 587 717,80 € *	2,22 €
2013 / 2014	Néant	Néant
2015	2 699 095,86 €	0,03 €

* Dividende exceptionnel de la prime d'émission votée par l'AGE du 22-02-2013

L'Assemblée prend également acte, qu'au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte Report à Nouveau.

Troisième résolution

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Henri MOREL, Président Directeur Général

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Henri MOREL.

Quatrième résolution

Attribution de jetons de présence

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration, décide de fixer le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2016 à la somme de trente mille (30 000,00) euros.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

Cinquième résolution

Approbation des conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions et engagements qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Sixième résolution

Approbation des conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et conclus au cours de l'exercice écoulé

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce conclus au cours de l'exercice écoulé, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions et engagements qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Septième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un résultat net des entreprises consolidées de 20 658 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion et d'activités.

La part nette Groupe après intérêts des minoritaires ressort à 16 833 K€.

Huitième résolution

Autorisation de rachat par la Société de ses actions propres, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise la Société à opérer en bourse sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Neuvième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit (18) mois, (soit jusqu'au 9 décembre 2018) conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social (soit 4.498.493 actions), le cas échéant, ajusté afin de tenir des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 12 janvier 2016 dans sa deuxième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité du marché de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI et à la pratique de marché reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'annuler par voie de réduction de capital les actions acquises notamment à des fins d'optimisation du résultat par action ou d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement toute autre finalité qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Le prix maximum d'achat est fixé à 5,00 euros par actions.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est fixé à 22 492 465 euros.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à :

- ↳ annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation qui lui a été donnée par la neuvième résolution et/ou de toute autre autorisation de même nature présente ou future conférée par l'assemblée générale ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois,
- ↳ réduire corrélativement le capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.



**20, rue de l'Arc de Triomphe
75017 PARIS**

Tél. : +33 (0)1 46 22 09 00
Fax : +33 (0)1 46 22 99 18

www.groupe-sfpi.com